

Les échecs de la communauté internationale au Moyen-Orient

(des Accords Sykes-Picot à nos jours)

1916-2016

Freddy Eytan



JCPA-CAPE de Jérusalem

Jerusalem Center for Public Affairs
13 Tel Hai Street, Jerusalem, Israel
Tel. 972-2-561-9281
Fax. 972-2-561-9112
Email : jcpa@netvision.net.il
www.jcpa.org

Photo de couverture : Le Moyen-Orient (photo de Kevin Law, Getty Images)

© 2016 Jerusalem Center for Public Affairs

ISBN : 978-965-218-129-9



Table des matières

Préface	1
Le découpage du Moyen-Orient	4
La fin de l'influence franco-britannique	15
Les différentes guerres israélo-arabes.....	22
Les plans avortés et les traités de paix.....	42
Tableau : Principales occasions manquées depuis 1967.....	53
Un siècle après les Accords Sykes-Picot : Aspects stratégiques et géopolitiques	57
Accord Sykes-Picot 100 ans après. Aspects juridiques.....	65
Conclusion.....	70
Repères chronologiques	77
Document Le Mandat sur la Palestine.....	82
Bibliographie	94



Préface

Un siècle après les Accords Sykes-Picot, signés en 1916 entre la France et la Grande-Bretagne, notre région demeure toujours une poudrière et l'arène principale de conflits armés successifs.

Les chercheurs du JCPA-CAPE de Jérusalem (Centre des Affaires Publiques et de l'Etat) voulaient savoir pourquoi la communauté internationale avait échoué dans ses multiples tentatives d'instaurer la stabilité dans notre région. Quelles en sont les véritables raisons ? Pourquoi le Moyen-Orient, épicerie de la planète, est-il toujours instable ? Pourquoi les Grandes puissances et l'ONU ne sont-elles pas parvenues à régler les différents conflits de la région ?

Comment et pourquoi sommes-nous toujours sans solution pacifique ? Quelles sont les facteurs en jeu ? Les raisons sont-elles politiques, économiques, sociales, ethniques ou tribales ? S'agit-il de la création de l'Etat juif, vu comme un corps étranger, bastion de l'Occident, installé dans un environnement arabo-musulman hostile ? Une guerre de religion ? Une nouvelle croisade musulmane contre le berceau de la civilisation judéo-chrétienne ? Peut-on trouver une solution adéquate ? Un compromis ? Une chance d'aboutir à la paix ? Sommes-nous condamnés à survivre dans cette situation intenable avec la main sans cesse posée sur l'épée ?

Aujourd'hui, après la signature avec l'Iran de l'accord de Vienne sur le nucléaire, et suite aux turbulences islamiques et aux révoltes successives dans le monde arabe, les frontières tracées il a juste un siècle par les puissances occidentales s'effacent. Brusquement, toute la région change de mains et de visage. Le Moyen-Orient se désintègre, un Etat islamique voit le jour dans le feu et le sang, et la région se transforme en cantons ethniques et communautaires.

Ce nouvel ouvrage est un document historique d'actualité destiné à mieux comprendre les enjeux géopolitiques et la complexité des dossiers du Moyen-Orient. Nous avons essayé d'expliquer les raisons de l'échec des pays occidentaux à parvenir à une paix viable.

A la veille du centenaire des Accords Sykes-Picot nous rappelons brièvement les jalons de l'Histoire de la région depuis la défaite des Ottomans. Nous avons constaté que le Moyen-Orient était riche en pétrole, mais pauvre en projets constructifs et en plans de paix réalistes.

Certes, des bibliothèques ont été écrites sur l'Histoire du Moyen-Orient et cette étude n'a pas la prétention de la réécrire. Notre but est de photographier les événements et d'y apporter un nouvel éclairage. Analyser les décisions prises et pourquoi, à chaque fois, ont été ratés les rendez-vous de l'Histoire. Expliquer les affrontements en cours entre l'Etat juif et les pays arabo-musulmans, les raisons de l'échec des pourparlers de paix avec les Palestiniens, la guerre de religion entre sunnites et chiïtes et le combat contre le djihad mondial.

Toutes ces questions fondamentales sont aujourd'hui sous les feux de l'actualité et au cœur du débat diplomatique. Elles focalisent l'attention des chancelleries et de l'opinion internationale. Sans la compréhension des événements et des décisions historiques nous ne pourrions comprendre les enjeux actuels. Nous devrions éviter de répéter les erreurs du passé pour pouvoir mieux régler les problèmes actuels et assurer la stabilité de toute la région.

Les différents chapitres, écrits dans un style pédagogique, simple et concis, donnent un bref aperçu de l'évolution de la situation depuis un siècle. Ils expliquent de façon chronologique, et sous différents angles, pourquoi et comment de mauvaises décisions ou de bonnes ont été prises, et quelles en sont les conséquences et les retombées à ce jour.

Enfin, cette étude présente un dossier précieux et indispensable pour mieux comprendre les enjeux stratégiques et la nouvelle donne géopolitique. Il offre au chercheur comme au grand public un nouvel éclairage sur les problèmes actuels dans l'espoir d'une meilleure compréhension de la région, et surtout de pouvoir assurer à l'Etat d'Israël de vivre en paix et en sécurité avec ses voisins arabes.

Freddy Eytan

Ancien ambassadeur d'Israël, Directeur du CAPE de Jérusalem

Le découpage du Moyen-Orient

Le récit des événements

De la fin du Royaume des Croisés en Terre sainte jusqu'aux conquêtes de Napoléon Bonaparte et l'invasion de l'Égypte en 1798, et par la suite l'effondrement de l'Empire Ottoman, le Proche-Orient, et en particulier la Palestine, n'était pas au centre des préoccupations internationales. Cette région du monde était en grande partie désertique, elle ne fut importante aux yeux des Occidentaux qu'en raison de sa place géographique, au carrefour de trois grandes artères commerciales et stratégiques.

Pour Napoléon comme pour les grands stratèges de l'époque, le territoire de la Palestine est doté de moyens défensifs et offensifs à la fois. La Palestine pouvait servir de base arrière, sorte de bouclier pour assurer la défense de l'Égypte, mais aussi de tremplin pour combattre en Irak, dans le Golfe persique, en Inde ou en Turquie.

Les Puissances de l'époque avaient aussi cru que les différentes communautés ethniques et religieuses du Moyen-Orient préféreraient être sous tutelle européenne que turque. D'ailleurs, l'enjeu des communautés religieuses et tribales est jusqu'à ce jour l'une des causes de l'instabilité du Moyen-Orient. Plusieurs tribus arabes chiites et sunnites furent dispersées dans différentes zones d'influence sans avoir la possibilité de revenir au noyau familial et social.

Les réalités ethniques et religieuses furent négligées par les Puissances et n'ont pas été réglées sérieusement. Elles n'ont pas pris en compte les intérêts de chacun sur le terrain et ont préféré maintenir des frictions et des conflits pour pouvoir régner sur toutes les parties en présence. Napoléon Bonaparte avait agi dans ce sens quand il avait

intentionnellement créé des tensions entre Maronites et Druzes pour pouvoir ainsi tirer profit sur les Lieux saints des Chrétiens et des Musulmans. Ces Lieux saints sont depuis toujours un atout considérable pour obtenir des revendications religieuses mais aussi un point important de discorde. La guerre de Crimée (1853-1856) a été déclenchée justement en raison des disputes qui opposaient Chrétiens occidentaux et orientaux pour le contrôle des Lieux saints en Palestine, et en particulier à Jérusalem.

Les événements se sont ensuite précipités avec la construction du canal de Suez et le développement du réseau ferroviaire. La Grande-Bretagne envahit l’Egypte et tente d’étendre son influence sur la Palestine et le sud de la Syrie. La France renforce son hégémonie au Liban, et dans le nord de la Syrie. Les affaires financières et commerciales dominent l’ordre du jour. Les investissements se multiplient dans les voies ferroviaires, mais le tracé des chemins de fer provoque de nouvelles tensions politiques entre Paris et Londres, et de même avec Berlin qui souhaitait construire un réseau ferroviaire indépendant reliant Istanbul à Bagdad, et au-delà, vers le Golfe persique, ainsi qu’une autre ligne entre Damas et La Mecque.

Les intentions allemandes inquiétaient les Britanniques en raison de l’exploitation des ressources énergétiques et leur acheminement par les voies maritimes et terrestres. Ils choisiront de construire une ligne de chemin de fer de Bagdad à Haïfa.

En 1914, à la veille de la Première Guerre mondiale, l’Allemagne signe deux accords séparés avec la France et la Grande-Bretagne. Un premier partage économique du Moyen-Orient voit le jour au moment où l’Empire ottoman se trouve en déclin. Désormais, l’Allemagne a un rôle d’influence dans les régions du Nord reliant Istanbul à Bagdad. La France au centre et au sud de la Syrie, et la Grande-Bretagne le long du Golfe persique, et sur toute la région située à l’ouest d’Amman. Soulignons qu’il s’agissait d’un accord sur le tracé des lignes de chemin de fer mais il a créé par la suite des tensions graves concernant le sort de la Palestine. Les divergences entre Paris et

Londres sur cette question étaient profondes et concernaient des intérêts stratégiques, économiques et religieux et non le sort des minorités de la région. L'avenir des populations locales ne figurait pas en première priorité. Les puissances pensaient pouvoir régler leur avenir en sauvegardant le statu quo et en leur offrant une protection appropriée, et plus tard une autodétermination.

Rappelons qu'à l'époque, l'Empire britannique comptait plus de 100 millions de musulmans qui risquaient de rejoindre le Djihad déclaré par les Ottomans à la fin de l'année 1914. Il était donc impératif de gagner la guerre le plus vite possible sur le front oriental et de procéder sans délai à une répartition des territoires conquis. Ce calcul stratégique n'était pas partagé par les Français dont la priorité absolue était de gagner avant tout la guerre contre l'Allemagne et de reprendre l'Alsace-Lorraine.

À la veille de la Première Guerre mondiale, la Palestine comprenait les territoires actuels d'Israël et de la Jordanie, soit une superficie de 11 600 km² avec une population d'environ 500 000 habitants, dont 85 000 Juifs. La moitié du pays était désertique et 60% de ses habitants étaient des nomades. Administrativement, la Palestine relevait de l'autorité turque mais était considérée comme une sous-province.

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale à l'été 1914 bouleversa quatre siècles de domination turque sur un puissant empire qui s'étendait sur trois continents avec l'Anatolie, le haut-plateau arménien, les Balkans, la mer Noire, la Syrie, la Mésopotamie, la péninsule arabique, l'Égypte et une partie de l'Afrique du Nord (La France conquiert en effet l'Algérie en 1830 et la Tunisie en 1881 et proclame un Protectorat au Maroc en 1912. L'Italie envahit la Libye en 1912).

L'effondrement de l'Empire ottoman favorise le partage en zones d'administration et d'influence respectives pour les deux futures puissances mandataires au Moyen-Orient : la France et la Grande-Bretagne.

A l'issue de longues et pénibles négociations, un accord secret est signé par le représentant britannique, Mark Sykes, et le délégué de la France, François Georges-Picot. En pleine guerre mondiale, le 16 mai 1916, sur une carte géographique d'un mètre carré, les frontières sont tracées par les deux diplomates d'un simple coup de crayon. Cette ligne allait de Mossoul à Haïfa et partage le Moyen-Orient en zones d'influence. Tout ce qui était au Nord reviendrait à la France, et au Sud à la Grande Bretagne.

- Pour la France : La Syrie, le Liban et le nord de la Palestine ;
- Pour la Grande-Bretagne : la Mésopotamie (le Néguev, la Transjordanie et l'Irak).

La Palestine devenait un condominium avec un statut international particulier : la région du Nord sous contrôle français, le port de Haïfa sous le contrôle de la marine anglaise ; la Russie recevait l'Arménie turque avec les détroits des Dardanelles ainsi que les Lieux saints orthodoxes de Palestine.

L'Accord Sykes-Picot demeure assez vague pour permettre toutes les interprétations possibles, à la lumière des événements politico-militaires de la région et les revendications territoriales des diverses communautés, en particulier Arabes et Juifs.

Cet accord est plutôt un accord diplomatique entre deux diplomates qu'un traité pour régler des rivalités entre Paris et Londres sur la domination du Moyen-Orient et du Levant. Les frontières suggérées ne sont pas réalistes, et la délimitation des sphères d'influence ne concorde pas avec les intérêts stratégiques et économiques des signataires.

Soulignons que le gouvernement français n'a pu convaincre le Parlement désireux de mettre un terme à la guerre. Les chefs militaires étaient confrontés à des mutineries et une vague pacifiste déferlait dans toute la France.

Face à cette situation de guerre qui se dégrade, Mark Sykes lance une offensive diplomatique afin de garantir l'autodétermination aux minorités de la région. Lors d'une réunion avec les dirigeants sionistes tenue le 7 février 1917, il leur propose de réclamer dans les instances internationales une « Palestine britannique ». Cette démarche de Sykes n'est pas accueillie favorablement par le Foreign Office et elle provoque une révolte arabe qui est encouragée par l'aventure extravagante et les récits d'un officier anglais du nom de Thomas Edward Lawrence, le célèbre Lawrence d'Arabie, futur auteur des *Sept piliers de la sagesse*.

En dépit des pressions du Foreign Office, Sykes part en avril 1917 pour une tournée d'étude au Proche-Orient. Il s'entretient à Jérusalem avec les dirigeants sionistes et leur promet d'œuvrer pour leur cause. Il espérait que le mouvement sioniste exercerait des moyens de pression pour annuler l'accord secret signé avec Georges-Picot concernant l'avenir de la Palestine. A son retour à Londres, Sykes demanda à Lord Balfour, le ministre des Colonies, d'étudier sérieusement son projet. Une première tractation qui aboutira sept mois plus tard à la fameuse Déclaration Balfour du 2 novembre 1917.

Quant à Georges-Picot, il ne cachait pas que la France désirait la Palestine pour elle-même, souhaitant ainsi assumer, par sa représentation diplomatique et consulaire au Levant et son protectorat catholique en Turquie, sa suzeraineté sur les catholiques latins, français et étrangers, avec l'accord du Saint-Siège, et depuis le XVI^e siècle.

De fait, Georges-Picot rejeta l'idée d'un condominium avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Clémenceau, lui, était plutôt indifférent aux affaires de la région et plus préoccupé par l'avenir des relations avec l'Allemagne. La fin de la guerre permet à la Grande-Bretagne de contrôler, par les armes, la majorité des territoires du Moyen-Orient.

L'effondrement de la Russie, provoquée par l'abdication de Nicolas II et la Révolution bolchévique, ainsi que le démembrement de l'Empire Ottoman

renforçaient considérablement la position de l'Angleterre. Désormais, c'est bien elle qui fera la pluie et le beau temps dans la région.

En octobre 1918, juste après la signature de l'armistice, l'Accord Sykes-Picot est modifié en secret par Lloyd George et Clémenceau. La France cède à la Grande-Bretagne la région de Mossoul (raffineries de pétrole), et la Palestine (de Metula à Beer-Sheva) en échange d'un contrôle direct sur l'ensemble de la Syrie et d'un accès à une part de la *Turkish Petroleum*.

En marge des accords diplomatiques, soulignons les accords signés le 3 janvier 1919 entre le roi Fayçal Ibn Hussein et le dirigeant sioniste, Haïm Weizman. Dans une lettre signée de sa main, le roi Fayçal écrit entre autres : *« le mouvement juif est national et non impérialiste, et notre mouvement également. Il y a en Palestine assez de place pour les deux peuples. »*

Après la Conférence de Paris qui mettra fin à la guerre, les alliés se réunissent le 25 avril 1920 à San Remo. La France se voit attribuer les mandats sur la Syrie et le Liban, et l'Angleterre sur la Palestine, l'Irak et la Transjordanie. Quelques mois plus tard, le 10 août 1920, le Traité de Sèvres confirme que *« le pays mandataire de la Palestine sera responsable d'appliquer la Déclaration Balfour »*.

Les Etats-Unis n'avaient pas participé à la réunion de San Remo ni au Traité de Sèvres, mais le 30 juin 1920 le Congrès donne l'aval et le président Thomas Woodrow Wilson approuve le Traité de Sèvres, le 20 septembre 1920.

Ce n'est que le 24 juillet 1922, en vertu de l'article 22 du pacte de la Société des Nations, que le mandat britannique fut attribué officiellement sur la Palestine (voir le document en annexe). Pour la première fois, la communauté internationale confirme la Déclaration Balfour et reconnaît *« les liens historiques du peuple juif avec la Palestine et des raisons de la reconstitution de son foyer national en ce pays »*.

Cependant, après l'abolition définitive du Sultanat ottoman et la création de la nouvelle République de la Turquie moderne par Mustafa Kemal, et suite au Traité de Lausanne du 28 septembre 1923, le Mandat britannique entra officiellement en vigueur.

L'Accord Sykes-Picot et le grand retentissement suscité par la Déclaration Balfour soulèvent l'indignation et la révolte au sein du monde arabe. Ils bafouaient, selon les Arabes, les engagements pris en 1915 par le Haut-commissaire britannique en Egypte, Henry Mac-Mahon auprès du chérif de la Mecque, Hussein Ibn Ali. Mac-Mahon promettait un grand royaume qui englobait l'Arabie, la Transjordanie, l'Irak et une partie de la Syrie. Cette vague promesse fut sujette à différentes interprétations mais demeurait un camouflet, voire une violation flagrante des engagements britanniques envers les Arabes, une année avant la signature des Accords Sykes-Picot.

Pour apaiser les esprits dans le monde arabe, calmer les opposants à la Déclaration Balfour au sein même du gouvernement britannique, mais surtout rétablir l'accalmie après les sanglantes émeutes qui ont déferlé en Palestine contre les Juifs, une série de Livres blancs est publiée par les autorités britanniques qui apporteront un coup sévère à l'immigration juive.

Le premier Livre blanc est publié le 3 juin 1922 à l'initiative du ministre des Colonies, Winston Churchill. Trois mois plus tard, et 60 jours seulement après que le Mandat britannique de la Palestine est confié par la Société des Nations, confirmant ainsi la Déclaration Balfour qui stipule la « *reconstitution du Foyer national* » des Juifs en Palestine, la Grande-Bretagne et le Conseil de la Société des Nations décident que les dispositions tendant à créer un Foyer national juif ne s'appliquent pas à la zone située à l'Est du Jourdain. Il était constitué aux trois quarts d'un territoire qui deviendra par la suite le Royaume Hachémite de Jordanie.

Remarques et observations

- Nous constatons que Mark Sykes et François Georges-Picot ont divisé le Moyen-Orient avec légèreté et d'une façon arbitraire sans être convaincus que leur accord serait vraiment appliqué. Dès le départ, ce partage fut fragile.
- L'Accord a été signé dans la précipitation, en secret, en pleine guerre mondiale, et dans un climat de méfiance réciproque.
- Le partage d'une région entre deux puissances ne peut se faire qu'après la fin des hostilités et non pas deux ans avant l'armistice, surtout quand personne ne connaît l'issue de la guerre. Sur le terrain, il fallait encore combattre contre les Turcs, faire face à la révolte kémaliste, et les intentions de l'émir Fayçal, ami de Lawrence d'Arabie, et gardien des Lieux saints de la Mecque autoproclamé « roi de la Grande Syrie ».
- Le 24 juillet 1920, le Général français Gouraud entre avec ses troupes dans Damas et chasse l'émir Fayçal, auquel les Britanniques offriront le trône en Irak.
- Soulignons que le Général Gouraud a divisé la Syrie en quatre entités politiques distinctes : l'Etat du Grand Liban (province de Beyrouth et de la plaine de la Bekaa) l'Etat de Damas, l'Etat d'Alep et le Territoire des Alaouites. Suite à la guerre civile déclenchée contre le régime d'Assad en 2011, la question est de savoir si nous nous acheminons vers le même partage que le Général Gouraud avait décidé il y a presque un siècle.
- Les Etats-Unis n'ont pas participé aux Accords, préférant les auspices de la SDN pour garantir l'autodétermination des peuples.
- La France et la Grande-Bretagne ont voulu tirer avantage de la chute de l'Empire ottoman. La France a voulu donner un second souffle aux

infrastructures mais aussi aux réseaux scolaires, à l'Education et à la Culture. La Grande Bretagne au renforcement du pouvoir mandataire par des mesures et des lois strictes, et à l'exploitation des ressources énergétiques. Le cas de Mossoul est éloquent : bien que la région a été promise à la souveraineté française par les Accords Sykes-Picot, ce sont les Britanniques qui l'occupent après l'armistice de 1918, puis l'administrent. La France, au terme de nombreuses tergiversations, a renoncé à ses droits sur tout le vilayet et le Royaume-Uni l'intègrera à l'Irak mandataire. Les Turcs avaient protesté mais la SDN confirmera en 1925 l'annexion de la province de Mossoul par les Britanniques. Soulignons que Mossoul, située à 350 km de Bagdad, est contrôlée depuis juin 2014 par les djihadistes de l'Organisation de l'Etat islamique.

- Face à l'indifférence de l'Angleterre, la France, fille ainée de l'Eglise, s'était préoccupée d'assurer la défense et le respect des Lieux saints et de la Custodie de Terre sainte. Ainsi que des établissements français en Terre sainte symbolisant la pérennité de la France catholique, depuis les Croisades à nos jours.
- Les deux Puissances n'ont pas préalablement consulté sérieusement les dirigeants autochtones. Ils les ont ralliés dans le combat contre les Ottomans, mais les promesses faites à leur égard n'ont pas été tenues.
- L'Accord n'a pas pris en considération les aspirations des peuples ni les engagements donnés aux Juifs, aux Kurdes et aux Arabes.
- Des intellectuels et diplomates anglais observaient le Moyen-Orient avec une certaine naïveté et sous un angle romantique. Influencés par les récits de Lawrence d'Arabie, ils souhaitaient une renaissance arabe basée sur l'esprit authentique bédouin qui différait du « Levant français » et surtout du régime corrompu ottoman.
- Le découpage en zones d'influence ne prenait pas en compte les populations locales. Les aspects démographiques, socioculturels et

religieux n'ont été pris en compte ni par la France, ni par l'Angleterre. Plusieurs tribus arabes, pourtant nomades, se sont retrouvées séparées et dispersées dans différents Etats. Elles ont rejeté avec force le pouvoir central. Ces régimes mandataires ont conduit à un renforcement de la minorité alaouite sur la majorité sunnite en Syrie, et à une domination de la minorité sunnite sur la majorité chiite en Irak. Au fil des ans, la région fut secouée par des soulèvements internes, des coups d'Etat et des révoltes qui se poursuivent jusqu'à nos jours.

- La Grande-Bretagne a mené au Moyen-Orient une politique incohérente et contradictoire. Elle a employé des manœuvres diplomatiques douteuses pour satisfaire à la fois les revendications arabes et juives mais en évitant d'analyser sérieusement les problèmes en cours et d'anticiper l'avenir de la région.
- En publiant la Déclaration Balfour, les Anglais pensaient que les Juifs pouvaient financer une partie de l'effort de guerre mais aussi persuader les Etats-Unis de s'engager dans la guerre mondiale.
- La Déclaration Balfour constitue sans doute un tournant dans l'Histoire moderne du peuple juif car pour la première fois on reconnaît officiellement le droit naturel des Juifs de restaurer leur patrie ancestrale. Toutefois, ce document laisse planer plusieurs doutes et questions complexes et embarrassantes auxquelles le gouvernement britannique ne pouvait pas donner à ce stade de réponses précises.
- Les points suivants qui ne figurent pas dans ce document historique ont bercé les Juifs dans des illusions et les Arabes dans la frustration et l'amertume, ce qui provoqua des révoltes et des émeutes.
- Pour retrouver le calme, les Britanniques ont fait de multiples gestes en faveur des Arabes, et ont adopté une attitude réservée, ambiguë, et souvent hostile aux Juifs, traduite par une série de Livres blancs.

- La Déclaration Balfour ne fait aucune allusion à la création future d'un Etat juif souverain et indépendant :
- Aucune précision ni même allusion sur les paramètres de cet Etat, son territoire, ses frontières et son caractère politique, administratif et militaire.
- Aucun engagement sur l'autonomie du Foyer national.
- Aucune allusion sur les liens avec la Grande Bretagne.
- La Déclaration Balfour fut mentionnée et confirmée dans le préambule du texte du Mandat sur la Palestine (24 juillet 1922) et, dans la même veine, avec le mémorandum du gouvernement britannique relatif à l'application de ce mandat à la Transjordanie, et approuvée par le Conseil de la Société des Nations le 16 septembre 1922. Le mémorandum initié par Winston Churchill réduisait en fait le territoire originel de la Palestine de trois quarts. Il fut détaché arbitrairement du reste de la Palestine et le roi Abdallah fut reconnu Emir par les Britanniques. Plus tard, il devint roi du Royaume hachémite de Jordanie qui incluait également la rive occidentale du Jourdain, voire la Cisjordanie.

La fin de l'influence franco-britannique

Le récit des événements

Dès le début de l'année 1947, la question palestinienne est débattue à l'ONU pour trouver une solution acceptée à la fois par les Juifs et les Arabes. La Grande-Bretagne était impuissante à maîtriser les violences et les émeutes en Palestine bien qu'elle possédait une armée de plus de 100 000 hommes, soit quatre fois plus qu'aux Indes.

En avril 1947, une Commission d'enquête de l'ONU, l'U.N.S.C.O.P (*United Nations Special Committee on Palestine*), propose de mettre fin au Mandat britannique en faveur d'un partage de la Palestine en deux Etats : Arabe et Juif.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU vote le plan de partage. 33 pays votent pour – dont les USA, l'URSS, et la France –, mais la Grande-Bretagne s'abstient. Les Juifs acceptent le plan de partage, les Arabes le refusent avec force et relancent les hostilités.

Le 14 mai 1948, le dernier soldat anglais quitte la Palestine. C'est la fin du Mandat britannique ; une nouvelle page est tournée dans cette région du monde avec la Proclamation de l'Etat d'Israël.

Le soir même, les armées de sept pays arabes envahissent le jeune Etat et tentent de le tuer dans l'œuf. Les combats sont acharnés, les armes utilisées inégales en nombre et en quantité. Aucun pays occidental ne viendra sauver le nouvel Etat juif qui combat pour sa survie.

Le 24 février 1949, à Rhodes, des accords d'armistice sont négociés entre Israël et les pays arabes sous l'égide de l'émissaire de l'ONU Ralph Bunche. L'Etat Juif est reconnu comme Etat indépendant et souverain au Moyen-

Orient, et devint le 11 mai 1949 le 59^e membre de l'Organisation des Nations-Unies.

La signature de l'armistice ne représentait pas un traité de paix, ni la fin de la belligérance. La solution du conflit n'a pu être réglée et donc les pays arabes pouvaient toujours prétendre à l'état de guerre.

La longueur des frontières entre Israël et ses voisins arabes nécessitait une présence militaire permanente d'une importance démesurée en comparaison avec les moyens financiers et le potentiel militaire inégal des Arabes. L'étendue des frontières facilitait l'infiltration de feddayin qui sabotaient les conduites d'eau et attaquaient les villages agricoles israéliens. On comptait plus d'un millier d'incidents par mois. Durant les premières années de l'existence de l'Etat d'Israël (1949-1953), 513 israéliens, en majorité civils, furent tués dans des attaques terroristes. Le trafic maritime israélien via le canal de Suez fut suspendu par l'Egypte et le blocus des détroits de Tiran fut renforcé, bafouant ainsi une résolution de l'ONU du 1^{er} septembre 1951.

Les infiltrations à partir de la bande de Gaza se multipliaient. Une résolution du Conseil de sécurité visant à contraindre l'Egypte de lever le blocus maritime ne pouvait être adoptée en raison du veto soviétique. Le président Nasser encouragea le Kremlin à intervenir au Moyen-Orient au détriment des Etats-Unis.

Depuis de longues années, Moscou était presque inexistante dans la région. Elle se préoccupait surtout de la sécurité à ses frontières et de sa politique intérieure. Le fameux discours de Khrouchtchev sur les crimes de Staline publiés en février 1956 ébranlera les piliers du Kremlin. En politique étrangère, Moscou préférait rester sur la réserve en se contentant d'un appui idéologique aux partis communistes.

Sur le terrain, la tension se dégradait au Nord comme au Sud avec le détournement des eaux du Jourdain. Signalons qu'entre la Syrie, Israël et

la Jordanie existaient des zones de *no man's land* qui furent durant plusieurs années à l'origine d'incidents et de conflits locaux.

Le 27 septembre 1955, un important contrat de fournitures d'armes est signé entre l'Égypte et la Tchécoslovaquie. L'équilibre des forces armées au Proche-Orient est modifié gravement au détriment d'Israël. Soulignons qu'à l'époque les États-Unis avaient proclamé un embargo sur les armes.

En juillet 1956, Washington refuse une aide financière à Nasser pour construire le barrage d'Assouan. Londres et la Banque mondiale refusent également. Humilié, Nasser riposte par un coup spectaculaire : la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. Rappelons que la Communauté européenne du charbon et l'acier venait d'être créée (CECA), et le pétrole iranien nationalisé.

La décision audacieuse de Nasser touche directement les intérêts de la France et de l'Angleterre, en portant un coup mortel à leur prestige colonial. Toutes les tentatives diplomatiques de forcer Nasser à revenir sur sa décision sont vouées à l'échec. Londres et Paris abandonnent tout espoir d'obtenir un appui américain contre Nasser. Il ne restait que l'option militaire.

Soulignons que les États-Unis étaient en pleine campagne présidentielle et l'URSS préoccupée par les événements en Pologne et Hongrie. Au Maghreb, la Tunisie et le Maroc avaient obtenu leur indépendance de la France, et en Algérie la rébellion du FLN déferlait dans tout le pays.

Le 21 octobre 1956, des négociations secrètes sont engagées à Sèvres pour une opération militaire conjointe israélo-franco-britannique. Huit jours plus tard, l'Opération *Mousquetaire* est lancée contre l'Égypte.

La campagne du Sinaï dégénère rapidement en crise mondiale. Les États-Unis et l'URSS exigent un cessez-le-feu immédiat et le retrait des troupes. Le maréchal Boulganine, préoccupé par les événements de Budapest,

menace même d'employer l'arme atomique. L'opération qui avait pour but le contrôle du canal de Suez se solde par un échec cuisant et humiliant pour les deux puissances coloniales. Nasser transforme sa défaite militaire en victoire.

Le 7 novembre 1956, l'ONU envoie une force d'urgence afin d'assurer la relève des troupes d'occupation et pour obtenir l'évacuation de tout le Sinaï. Face aux pressions américaines, Tsahal quitte le 16 mars 1957 le territoire égyptien et se retire sur les lignes d'armistice de 1949.

La campagne de Suez porte un coup sévère au prestige de la France et de la Grande-Bretagne. De fait, elle mettra un terme à la présence de ces deux puissances coloniales au Moyen-Orient depuis la Première Guerre mondiale et la signature des Accords Sykes-Picot.

Remarques et observations

- La guerre de Suez de 1956 a profondément bouleversé le monde arabe et les données stratégiques et politiques. Les régimes du Proche-Orient, déjà mûrs aux révolutions, à l'instar de celle provoquée par Nasser, tombent l'un après l'autre. En Irak, la monarchie est balayée par une dictature militaire. En Syrie, un nouveau coup d'Etat, et au Yémen, une révolution militaire soutenue par l'Égypte déclenche une guerre civile meurtrière qui dura huit ans, avec l'emploi pour la première fois d'armes chimiques par l'armée égyptienne. Une guerre civile également au Liban qui suit un débarquement des Marines américains pour éviter la chute du régime pro-occidental de Beyrouth. Enfin, la création de l'OLP en 1964, et la fragilisation de la Jordanie. Le Royaume hachémite est toujours sous le choc de l'assassinat du roi Abdallah, le 20 juillet 1951, devant la mosquée al-Aqsa, sur le Mont du Temple de Jérusalem. Le roi hachémite avait

auparavant annexé la Cisjordanie et cette annexion ne fut reconnue que par la Grande-Bretagne et le Pakistan.

- Avant la campagne de Suez, la France avait accordé à Nasser des armes dans l'espoir qu'il était prêt à servir d'intermédiaire pour un règlement du conflit algérien. Le chef de la diplomatie française, Christian Pineau, s'était même rendu au Caire dans un esprit de réconciliation avec Nasser. Paris avait obtenu de Nasser l'assurance qu'il n'était pas « l'âme de la rébellion » algérienne. Un engagement qui n'a jamais été respecté par le leader égyptien et qui n'a pas empêché la guerre contre lui.*
- La guerre de Suez a permis toutefois la création d'une force d'urgence de l'ONU le long de la frontière égypto-israélienne, ce qui empêcha l'infiltration de terroristes. Sharm el-Cheik et la bande de Gaza furent remises à l'Égypte mais placées sous le contrôle de Casques bleus.*
- Nasser a accepté le libre passage aux navires israéliens traversant le canal de Suez et la mer Rouge.*
- En dépit des avantages stratégiques et de ses succès militaires, Israël a sous-estimé la détermination de l'URSS à soutenir l'Égypte et a mal évalué l'attitude des USA et ses fortes pressions.*
- Jérusalem a faussement estimé qu'une victoire militaire écrasante contre l'Égypte obligerait le colonel Nasser à s'asseoir à la table des négociations.*
- Face à l'attitude frileuse de la Grande-Bretagne et de la France, et devant la politique de retenue de Washington, l'URSS entre en force au Moyen-Orient et devint un partenaire irréductible du monde arabe pour tout règlement politique dans la région.*
- Nasser a renforcé ses liens politiques, économiques et militaires avec les pays arabes et tenta de former un panarabisme avec la création de Républiques arabes unifiées. Il se rapprocha des peuples afro-asiatiques et du camp socialiste dont l'URSS et la Chine. La construction du gigantesque*

barrage d'Assouan par les Soviétiques a minimisé le rôle d'influence des Américains dans la région.

- La campagne de Suez fut la dernière guerre conjointe franco-britannique contre un Etat du Moyen-Orient, mais aussi la première et la dernière de Tsahal en collaboration avec des états-majors étrangers.
- Cette guerre fut également la première dirigée contre un seul front et un seul pays arabe. La Jordanie et la Syrie n'ont pas participé aux combats et ne sont pas venus au secours de l'Egypte.
- La Guerre d'octobre 1956 n'a pas provoqué une occupation israélienne qui nécessitait de gérer des territoires ni le départ massif de réfugiés en Cisjordanie ou dans la bande Gaza.
- Tsahal s'est retiré de la bande de Gaza et de la péninsule du Sinaï après 150 jours. Il a restitué les territoires égyptiens en raison de fortes pressions américaines et soviétiques. Soulignons que le jeune Etat n'avait que neuf ans d'existence et était encore très fragile pour pouvoir résister aux pressions.
- Cette guerre mettra un terme à la doctrine coloniale qui prétendait possible de régler les conflits et de renverser des régimes par la force des armes. En revanche, la doctrine du président américain Eisenhower, appliquée juste après la guerre de Suez, voulait, elle, éviter la déstabilisation des régimes du Moyen-Orient par des aides économiques et militaires. Elle souhaitait préserver l'influence américaine dans cette région stratégique, riche en pétrole, et ainsi contrer l'hégémonie du bloc communiste. C'est dans cet esprit qu'en juillet 1958, 14 000 soldats américains débarquent à Beyrouth pour mettre un terme aux affrontements internes et forcent le président Camille Chamoun à quitter le pouvoir. Les Marines quitteront le Liban trois mois plus tard sans participer aux combats intercommunautaires. Soulignons que le 18 mars 2003, la mission de l'invasion américaine en Irak était d'arriver à Bagdad, de

capturer Saddam Hussein et de changer totalement de régime. Une mission contraire à la doctrine Eisenhower et qui fut par la suite un grand fiasco.

- La guerre du Sinaï n'a pas réussi à éviter la nationalisation par Nasser de la compagnie du canal de Suez. Elle a humilié la France et la Grande-Bretagne et les a éloignées de tout rôle d'influence au Moyen-Orient.*
- Tous les pays arabes de la région ont rompu leurs relations diplomatiques avec la France, à l'exception du Liban.*
- L'Amérique d'Eisenhower a commis une erreur stratégique grave en refusant de financer et de construire l'important et vital barrage d'Assouan sur le Nil. Ce refus a eu des conséquences graves non seulement pour l'avenir de l'influence américaine dans toute la région mais a permis aux Soviétiques de relever un énorme défi. Ils voulaient prouver au monde arabe que le capitalisme occidental n'avait que des intérêts mercantiles et égoïstes. En revanche, les communistes russes sont toujours capables de « mener des travaux gigantesques pour le bien-être des populations arabes et pour la prospérité de l'Humanité entière ».*
- La guerre de 1956 n'a pas non plus été suivie par des accords bilatéraux entre Israël et l'Égypte et n'a pas non plus favorisé de processus de paix. Ce sont surtout les Russes qui ont tiré profit de la guerre et ont ouvert la voie à une course aux armements et à une compétition avec l'Amérique sur la domination stratégique du Moyen-Orient.*

Les différentes guerres israélo-arabes

Le récit des événements

Dans les années 1960, la situation sur la frontière Nord s'aggravait de jour en jour. Des incidents dans la zone de *no man's land*, située dans la région du lac de Tibériade, font rebondir l'affaire du détournement des eaux du Jourdain. Les chantiers des kibboutzim installés le long de la frontière sont pilonnés quotidiennement par l'artillerie de l'armée syrienne stationnée sur le plateau du Golan. L'incident le plus grave éclate le 7 avril 1967 lorsque des chasseurs israéliens abattent six Mig syriens.

La Syrie, ayant signé un accord de défense avec l'Égypte, appelle désespérément le colonel Nasser, convaincue qu'Israël s'apprête à lancer une opération de grande envergure contre Damas. Le Raïs égyptien met rapidement ses troupes en état d'alerte ; pourtant, Jérusalem avait entrepris des démarches diplomatiques démentant catégoriquement de prétendus rassemblements de troupes de Tsahal à la frontière Nord.

Malgré tous les démentis et le ballet diplomatique, l'escalade devint inévitable.

Le 19 mai 1967, Nasser exige le retrait des Casques bleus stationnés dans le Sinaï et la bande de Gaza. Tsahal met toutes ses forces en état d'alerte maximale. 48 heures plus tard, 80 000 soldats égyptiens avec 800 chars se trouvent dans la péninsule du Sinaï. Plusieurs unités se rapprochent de la frontière. Le 22 mai 1967, Nasser interdit le passage du détroit de Tiran aux navires israéliens. Pour Jérusalem, c'est un *casus belli*, un acte de guerre.

Sur le plan diplomatique, Israël était isolé. Les Etats-Unis étaient plongés dans la guerre du Vietnam, la France et la Grande-Bretagne venaient tout

juste de renouer leurs relations avec les pays arabes et l'Union soviétique se trouvait aux côtés de l'Égypte et de la Syrie.

Toutes les tentatives de trouver une solution pacifique à la crise échouent. L'Égypte et la Syrie s'unissent dans un commandement militaire commun et signent un traité d'assistance mutuelle avec la Jordanie. Deux bataillons égyptiens arrivent à Amman, un corps expéditionnaire irakien traverse la frontière et débarque en Jordanie. Ces mouvements de troupes renforcent les inquiétudes d'Israël, d'autant plus que le général de Gaulle décide de décréter un embargo sur les armes. L'état d'urgence est décrété et un gouvernement d'union nationale est formé pour la première fois dans l'histoire du jeune Etat.

Les échecs diplomatiques, la détermination de Nasser à reprendre sa revanche sur la campagne de Suez et le soutien soviétique au Raïs égyptien, obligent Israël, après de longues tractations et nombreux dilemmes, à lancer une guerre préventive.

Le 5 juin 1967, des avions israéliens bombardent par vagues successives des aérodromes et objectifs militaires égyptiens. La Syrie, la Jordanie et l'Irak ripostent par des raids aériens. Vingt ans après la création de l'Etat d'Israël une troisième guerre éclate au Proche-Orient. Cette fois-ci elle ne dura que six jours.

A l'issue de cette guerre éclair, Israël contrôlait des territoires trois fois plus vastes que sa propre superficie d'avant juin 1967. Avec une population arabe d'un million d'habitants qui s'ajoutaient aux 300 000 citoyens arabes israéliens.

Certes, Israël avait gagné une guerre éclatante, mais la bataille diplomatique devenait différente, compliquée, et bien rude. Elle renforça l'isolement de l'Etat juif sur l'arène internationale. L'URSS et tout le bloc communiste rompent leurs relations diplomatiques, à l'exception de la Roumanie.

Le 22 novembre 1967, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte à l'unanimité la Résolution 242 exigeant le retrait des forces armées israéliennes vers des frontières sûres et reconnues.

La guerre des Six Jours n'amena pas non plus les Arabes à la table des négociations. 40 jours après la guerre, Nasser réunit les dirigeants arabes à Khartoum et, à l'unanimité, ils décidèrent de ne pas reconnaître l'existence d'Israël, de refuser la négociation et tout processus de paix.

Nasser était déterminé à poursuivre la lutte contre Israël par une guerre d'usure sur tous les fronts, et en particulier le long du canal de Suez. Pour la première fois dans son histoire, l'armée israélienne devait affronter une guerre statique et défensive. Des duels d'artillerie et des combats aériens se déroulaient quotidiennement, notamment entre avions de chasse israéliens et des pilotes russes qui défendaient l'espace aérien égyptien.

Cette guerre d'usure – la plus longue et la plus particulière de l'Histoire du conflit israélo-arabe – dura plus de 18 mois. 35 jours après le cessez-le-feu, le 28 septembre 1970, le président Nasser meurt, Anouar el Sadate lui succède. Une nouvelle page s'inscrit dans l'Histoire de l'Égypte et au Moyen-Orient.

Suite à de nombreux échecs diplomatiques et plans de paix avortés, Anouar el-Sadate parvint à la conclusion que seule la voie militaire pourrait servir de levier pour aboutir à un règlement politique. Il était convaincu que les Etats-Unis pouvaient exercer de fortes pressions sur Israël pour qu'il se retire des Territoires. En juillet 1972, il expulse les conseillers et les militaires soviétiques et resserre ses liens avec la Syrie, la Jordanie, ainsi qu'avec l'Arabie saoudite et la Libye qui s'engagent à lui apporter une aide financière substantielle.

Israël se trouvait de plus en plus acculé et son isolement sur la scène internationale s'était intensifié par une vague sans précédent d'attentats

terroristes, dont le point culminant fut le massacre des athlètes israéliens aux Jeux Olympiques de Munich, en septembre 1972.

Sur le terrain, les manœuvres égyptiennes s'intensifiaient. Le 13 septembre 1973, 13 Mig syriens sont abattus par la chasse israélienne au dessus du port de Lattaquié. Les Egyptiens renforcent leurs effectifs sur la rive occidentale du canal de Suez, mais personne à Jérusalem, ni à Washington, et ni même à Moscou, ne croit vraiment que la guerre soit imminente.

Et pourtant, le jour du Yom Kippour, samedi 6 octobre 1973 à 14 heures, la guerre éclate. L'Égypte et la Syrie lancent simultanément une offensive d'une ampleur sans précédent dans l'Histoire militaire contemporaine, contre Israël encore incrédule.

Le long de 180 km du canal de Suez et des 75 km de la ligne israélo-syrienne du plateau du Golan, des milliers de bombes et d'obus explosent dans tous les sens. Des bombardiers égyptiens et syriens effectuent des raids à l'intérieur même du territoire israélien. La profondeur stratégique du Sinaï et du Golan n'ont pas empêché ces attaques.

La ligne Bar Lev avec ses fortifications est envahie par des milliers de soldats égyptiens qui traversent la voie d'eau à l'aide de chars amphibies. Sur les deux fronts, les combats sont impitoyables. Des dizaines de soldats israéliens sont fait prisonniers.

Le mythe de l'invincibilité d'Israël venait d'être brisé avec éclat par les armées arabes. L'échec des services du Renseignement militaire est flagrant. Pourtant, ils disposaient d'informations valables et alarmantes. La confiance aveugle en Tsahal renforcée par la victoire éclatante de la guerre des Six Jours fut trompeuse et fort dommageable.

A l'issue de combats acharnés, de lourdes pertes et de plusieurs tentatives de franchir le canal, Tsahal passe à la contre-attaque, pénètre dans la ville

de Suez et encercle 20 000 soldats de la Troisième armée égyptienne. Parallèlement, des troupes israéliennes avancent vers Damas.

Sur le plan militaire et stratégique, la guerre qui a débuté dans des conditions catastrophiques s'est achevée par une victoire israélienne grâce également à un pont aérien transportant du matériel militaire américain. Après 18 jours de guerre intense, les troupes israéliennes contrôlaient 1 600 km² à l'ouest du canal, soit à 70 km du Caire. Sur le front Nord, Tsahal contrôlait 600 km², au-delà des lignes de cessez-le-feu imposées après la guerre des Six Jours, soit à 40 km seulement de Damas.

La guerre de Kippour a secoué Israël et fut un « tremblement de terre » dans la vie politique et militaire. Elle a ébranlé l'Etat Juif sur tous les plans et durant de nombreuses années. Malgré la victoire, cette guerre a laissé le pays en proie à un mécontentement profond.

Le 26 octobre 1973, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte la résolution 338 qui complète la 242, celle adoptée après la Guerre des Six Jours.

Les événements se précipitèrent. En Iran, le Shah, allié des Occidentaux et d'Israël, est chassé du pouvoir par une révolution islamique chiite dirigée par l'Ayatollah Khomeiny. L'ambassade des Etats-Unis à Téhéran est envahie et des diplomates américains sont pris en otages. Les Soviétiques envahissent l'Afghanistan et une guerre éclate entre l'Iran et l'Irak.

6 juin 1981 : l'aviation israélienne bombarde la centrale nucléaire Osirak construite par la France à Bagdad. Quatre mois plus tard, le président Sadate est assassiné et Moshé Dayan, l'architecte des accords de paix avec l'Egypte, meurt suite à un cancer.

Begin décide d'annexer le plateau du Golan. Le président syrien Assad lance une offensive au Liban et bombarde des quartiers chrétiens de Beyrouth. Des attaques contre des villages israéliens situés le long de la

frontière sont lancées quotidiennement par des membres de l'OLP installés dans le pays du Cèdre.

Les combattants palestiniens sont présents au Liban depuis leur départ forcé de Jordanie en septembre 1970. La présence de la FINUL, avec ses 5000 casques bleus, ne peut éviter l'escalade.

Sur la scène internationale, les yeux du monde sont surtout braqués sur les Malouines. Une guerre vient d'être déclenchée entre l'Angleterre et l'Argentine.

22 mai 1982 : deux Mig syriens sont abattus dans le ciel de Beyrouth par l'aviation israélienne. Une semaine plus tard, l'ambassadeur d'Israël à Londres est grièvement blessé dans un attentat revendiqué par l'OLP. En représailles, l'aviation israélienne bombarde Beyrouth. L'OLP riposte par des tirs de roquettes. Le gouvernement de Menahem Begin décide de lancer une opération de grande envergure : « Paix en Galilée ».

Tsahal pénètre au Liban avec des centaines de chars sur trois axes. Cette opération provoque un tollé général dans les instances internationales. Le Conseil de sécurité condamne Israël et exige le retrait immédiat de ses troupes. A Versailles, le Sommet des sept chefs occidentaux lance un appel urgent pour l'arrêt des hostilités.

L'Opération « Paix en Galilée », au départ limitée à un rayon de 40 km, est rapidement transformée en une guerre totale contre l'OLP et la Syrie, et elle dura plus de trois mois. Cette guerre a eu de multiples et graves conséquences militaires, politiques et économiques sur Israël et ses voisins arabes. Le retrait des forces israéliennes de Beyrouth et le départ d'Arafat et de ses combattants vers Tunis entraîneront une nouvelle guerre civile entre les diverses communautés libanaises et renforceront l'influence chiite iranienne avec la montée en puissance du Hezbollah.

Cependant, l'impasse persiste dans les négociations à Washington en vue de relancer le processus de paix avec Israël, les Palestiniens de Cisjordanie et le roi Hussein. Dans les Territoires, la frustration et la grogne renforcent chez les Palestiniens une identité religieuse et une solidarité avec le Hamas. Des frictions entre résidents juifs et Palestiniens provoquent une vague particulière de violence et de haine. Ces émeutes ont été déclenchées spontanément le 9 décembre 1987, à la suite d'un accident de la route où quatre palestiniens furent tués. Ces émeutes sont transformées très rapidement en une « guerre de pierres », une véritable révolte populaire : c'est la Première Intifada.

Durant les quarante années de son existence, Israël n'avait jamais connu une vague de violence aussi grande et un déchaînement de haine si fort dans les Territoires. Tshal, le vainqueur incontesté des guerres contre toutes les armées arabes réunies, se trouve désarmée face à des gamins masqués lançant des pierres et des bouteilles incendiaires.

Après vingt ans d'occupation, et frustrés par les promesses non tenues de leurs leaders installés confortablement à Tunis, la population locale de Cisjordanie et de la bande de Gaza a compris que seul un soulèvement populaire et fort médiatisé focaliserait l'attention de l'opinion publique, délégitimerait Israël et l'isolerait sur l'arène internationale.

Cependant, le roi Hussein de Jordanie craint que l'Intifada se propage également dans son propre royaume. Le 31 juillet 1988, il affirme que « *la Jordanie n'est pas la Palestine, et que l'OLP est le représentant légitime unique du peuple palestinien.* »

La décision du roi hachémite de rompre les « *liens légaux et administratifs* » entre son pays et la Cisjordanie modifia la donne géopolitique et laissa à l'OLP le monopole de la représentation palestinienne dans le cadre des pourparlers avec Israël.

Le 14 novembre 1988, Yasser Arafat proclame à Alger la création d'un Etat palestinien. Un mois plus tard, il annonce à Genève qu'il reconnaît le droit d'Israël à vivre en paix et en sécurité, et qu'il renonce totalement au terrorisme. Une promesse non tenue sur le terrain et qui provoquera de nouveaux affrontements et attentats.

Le 20 août 1990, Saddam Hussein envahit le Koweït. Les Américains envoient des troupes et forment une coalition contre l'Irak. La Première guerre du Golfe éclate. Des missiles Scud tombent sur Tel-Aviv et Haïfa. Israël, qui ne fait pas partie de la coalition, est mis par les Etats-Unis dans l'obligation impérative de ne pas riposter. Jérusalem adopte un profil bas en dépit des risques encourus. Pour la première fois de son histoire, la défense d'Israël n'est pas confiée à Tsahal.

28 septembre 2000, Ariel Sharon, chef de l'opposition, pénètre avec ses militants sur le Mont du Temple. Cette visite provoque la colère du monde entier et relance une Deuxième Intifada dans les Territoires. Des bombes humaines explosent dans toutes les villes du pays. Le 17 octobre 2001, un ministre israélien, Rehavam Zéevi, ancien général de Tsahal, est assassiné par un Palestinien. Le cycle de la violence est relancé. Le 6 février 2001, Sharon gagne les élections et forme un gouvernement avec Shimon Pérès.

11 septembre 2001, le terrorisme frappe l'Amérique au cœur. Deux avions s'écrasent sur deux gratte-ciel de New York et un autre explose sur le Pentagone à Washington. Le 27 mars 2002, un terroriste se fait exploser dans un Hôtel de Netanya. 30 morts. Sharon lance l'Opération « Rempart » en Cisjordanie et encercle le QG d'Arafat à Ramallah.

Un an plus tard, le 18 mars 2003, les Américains envahissent l'Irak et capturent Saddam Hussein. Cette fois-ci aucun missile ne tombe sur le territoire israélien.

22 mars 2004, le chef spirituel du Hamas, le cheikh Ahmed Ismail Yassine, responsable d'une série d'attentats terroristes, est tué par Tsahal. Sa mort

provoque un déchainement de colère dans le monde musulman et un désaveu de la part des Occidentaux. Le 24 octobre 2004, Yasser Arafat, dans état grave, est transporté par avion dans un hôpital parisien. Il meurt trois semaines plus tard, et Mahmoud Abbas le remplace à la tête de l'Autorité palestinienne.

Le 8 février 2005 s'ouvre à Sharm el-Cheikh la première réunion des leaders de la région avec la participation notamment d'Ariel Sharon et de Mahmoud Abbas. Après 1 558 jours d'Intifada, 1036 Israéliens et 3592 Palestiniens tués, on reparle sérieusement de paix. Une semaine plus tard, le Premier ministre libanais, Rafic Hariri est tué à Beyrouth avec plusieurs de ses collaborateurs et gardes du corps. La filière syrienne est flagrante. Le président Chirac, ami personnel de Hariri, accuse Assad et s'oppose farouchement à une présence syrienne au Liban.

15 août 2005, Sharon ordonne le désengagement de toutes les implantations du Goush Katif dans la bande de Gaza. Un retrait unilatéral qui amènera le Hamas à contrôler ce territoire.

4 janvier 2006, Ariel Sharon est pris soudain d'un grand malaise. Transporté à l'hôpital, il plongera dans un coma irréversible jusqu'à sa mort le 11 janvier 2014. Ehoud Olmert lui succède.

25 juin 2006, le caporal franco-israélien Guilad Shalit est enlevé et pris en otage par le Hamas. 3 semaines plus tard, le Hezbollah attaque une patrouille à la frontière libanaise. 8 soldats israéliens sont tués et deux autres pris en otages. Tsahal lance des représailles contre le Hezbollah. Cette opération durera 33 jours et sera baptisée « Deuxième guerre du Liban ». Durant les combats, 164 Israéliens ont été tués, dont 119 soldats. 4 000 roquettes et missiles ont été lancés sur les villages et villes du Nord du pays en provoquant un déplacement de plus de 500 000 personnes. Cette guerre s'est basée essentiellement sur des raids massifs de forces aériennes et a prouvé qu'ils n'étaient pas si efficaces dans une lutte de guérilla. Cet échec a suscité un grand malaise au sein de l'armée. Suite à un

rapport accablant d'une commission d'enquête le chef d'état major et le ministre de la Défense remettront leur démission.

Décembre 2007, un site nucléaire syrien est bombardé par l'aviation israélienne. Une attaque qui n'a jamais été officiellement revendiquée par Jérusalem mais citée et confirmée dans les Mémoires du président Bush en novembre 2010. Après le bombardement d'Osirak à Bagdad, c'est la deuxième fois qu'Israël attaque une centrale nucléaire avant qu'elle ne devienne opérationnelle.

27 décembre 2008, suite à des salves de roquettes, Tsahal lance une opération de grande envergure dans la bande de Gaza : « Plomb Durci ». Elle s'achèvera le 8 janvier 2009 par la Résolution 1860 du Conseil de Sécurité de l'ONU et par une commission d'enquête dirigée par le juge Goldstone.

Après la démission du Premier ministre Ehoud Olmert, accusé de malversations, de nouvelles élections sont remportées par Benjamin Netanyahou qui dirige pour la deuxième fois le gouvernement israélien.

4 juin 2009, le président Barack Obama prononce un discours historique au Caire, jour anniversaire de la Guerre des Six Jours. Il souhaite se réconcilier avec le monde musulman. Une première étape dans sa politique extérieure qui aura des retombées sur ses rapports avec l'Etat juif et surtout sur les relations personnelles avec Netanyahou.

6 janvier 2010, Netanyahou rencontre le président Hosni Moubarak à Sharm el-Sheikh. A Beyrouth, la démission des ministres du Hezbollah provoque une nouvelle crise gouvernementale et une forte tension à la frontière avec Israël.

Une semaine plus tard, le 14 janvier 2010, c'est la Révolution du Jasmin en Tunisie et le début du Printemps arabe avec une guerre civile en Syrie, une

révolte populaire en Egypte contre le régime Moubarak, et la montée en force des Frères musulmans.

27 mai 2010, un raid de commandos de la marine israélienne contre une flottille qui se dirigeait vers Gaza tourne au drame. 9 passagers turcs sont tués et plusieurs soldats blessés. Tollé général et réunion urgente du Conseil de Sécurité exigeant la levée du blocus maritime au large de Gaza. La Turquie rappelle son ambassadeur et exige une commission d'enquête et de fortes indemnités aux familles des victimes.

18 octobre 2011, le soldat Guilad Shalit est libéré en échange de la libération de 1 027 prisonniers palestiniens. Quelques jours plus tard, nouveau cycle de violences dans la bande de Gaza, faisant un mort côté israélien.

A Paris, l'UNESCO vote l'entrée de la Palestine en son sein, provoquant la suspension de la participation financière israélienne, américaine et canadienne. En Egypte, après la chute de Moubarak, le candidat des Frères musulmans, Mohamed Morsi, est élu président.

25 juin 2012, le président russe Vladimir Poutine effectue une visite officielle en Israël. Le dossier iranien est à l'ordre du jour. A l'occasion de la 67e assemblée générale des Nations unies, Netanyahu exhorte l'ONU à établir une « ligne rouge claire » pour empêcher l'Iran de se doter d'une bombe atomique. Tandis que Barack Obama est réélu à la présidence des États-Unis, les tirs de roquettes se poursuivent contre les villages israéliens.

14 novembre 2012, Tsahal lance une nouvelle opération militaire : « Pilier de Défense ». Elle se limitera à des raids aériens et durera une semaine.

29 novembre 2012, jour anniversaire du partage de la Palestine mandataire en 1947, les Palestiniens obtiennent le statut d'État observateur à l'ONU.

En Israël, nouvelle crise gouvernementale et nouvelles élections législatives. Benjamin Netanyahu est chargé une fois encore de former un gouvernement.

20 mars 2013, première visite officielle du président Barack Obama en Israël. Elle est suivie d'une tournée du Secrétaire d'Etat américain John Kerry au Proche-Orient. La crise syrienne et la menace nucléaire de l'Iran amènent Benjamin Netanyahu à faire un déplacement spécial pour rencontrer les dirigeants chinois à Beijing et à Moscou Vladimir Poutine.

14 septembre 2013, après trois jours de pourparlers à Genève, les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis et de la Russie concluent un accord sur le démantèlement de l'arsenal syrien d'armes chimiques.

30 juin 2013, trois adolescents israéliens sont assassinés par des membres du Hamas près d'Hébron. Quelques jours après, un jeune Palestinien de Jérusalem-Est est kidnappé puis assassiné et brûlé vif par des juifs extrémistes qui ont voulu "venger" la mort des adolescents israéliens. Une centaine de roquettes tombent en territoire israélien.

8 juillet 2013, l'Opération « Bordure Protectrice » est lancée par Tsahal. Elle se prolongera une cinquantaine de jours. 72 Israéliens sont tués, dont 66 soldats de Tsahal. Côté palestinien on dénombre plus de 2 000 tués, en majorité des combattants du Hamas.

23 septembre 2014, alors qu'ont lieu les premières frappes de la coalition internationale en Syrie, Tsahal abat un avion de chasse syrien au-dessus du Golan. Peu avant, les deux auteurs responsables du rapt et de l'assassinat des trois adolescents israéliens sont tués par Tsahal.

A la tribune de l'ONU, Benjamin Netanyahu met en garde contre le Hamas. Au Caire, et en présence du secrétaire d'Etat américain John Kerry, une conférence internationale sur la reconstruction de la bande de Gaza est ouverte sans la participation d'Israël. Le Secrétaire général de l'ONU, Ban ki-Moon, débarque à Jérusalem et dans les Territoires.

22 octobre 2014, un attentat à la voiture bélier contre le tramway de Jérusalem fait 7 blessés et deux morts. C'est le début d'une vague

d'attentats de « loups solitaires ». Ils utilisent l'arme blanche et des voitures bélier. Certains observateurs craignent l'émergence d'une troisième Intifada. Plusieurs attentats sont perpétrés, surtout à Jérusalem, et de nombreuses victimes sont à déplorer.

18 novembre 2014, cinq morts et plusieurs blessés dans un état critique après le massacre perpétré dans une synagogue de Jérusalem. Deux Palestiniens étaient armés de pistolets, de couteaux et de haches.

2 décembre 2014, Netanyahu limoge deux de ses ministres, Tsipi Livni et Yaïr Lapid, mettant fin au gouvernement de coalition. Des élections législatives anticipées sont annoncées pour le 17 mars 2015.

7 janvier 2015, la rédaction du journal satirique français *Charlie-Hebdo* est prise pour cible par deux djihadistes. Le lendemain, un attentat est perpétré dans un supermarché casher de la porte de Vincennes, tuant quatre Français juifs. Ces attentats sanglants causant la mort de 17 personnes soulèvent une vague d'indignation dans le monde entier. Ils réuniront des manifestations, puis une grande marche républicaine réunissant 4 millions de personnes dans toute la France. 50 chefs d'Etat et de gouvernements étrangers y participent, parmi lesquels, David Cameron, Angela Merkel, le roi Abdallah de Jordanie, Mahmoud Abbas et Benjamin Netanyahu.

28 janvier 2015, deux soldats de Tsahal sont tués près de la frontière libanaise dans une attaque revendiquée par le Hezbollah. En représailles, l'armée israélienne bombarde des positions de la milice chiïte.

3 mars 2015, Benjamin Netanyahu prononce un discours devant le Congrès américain sur la menace nucléaire iranienne. Deux semaines après, Netanyahu est réélu pour la quatrième fois Premier ministre aux élections à la 20e Knesset.

14 juillet 2015, après plusieurs années de négociations, l'Iran et les pays du groupe « P 5+1 » (Etats-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni et Allemagne) signent un accord sur le nucléaire iranien. Le Premier ministre israélien dénonce avec gravité « une erreur historique ». Depuis plusieurs années il alerte contre le projet nucléaire iranien. Le Congrès à majorité républicaine votera contre l'accord mais permet à Obama d'avoir les mains libres et de poursuivre sa politique à l'égard de l'Iran.

38 ans après le départ du Shah et le déclenchement de la révolution islamique chiite, les Occidentaux tournent une page tumultueuse avec l'Iran des Ayatollahs. Cependant, le Moyen-Orient demeure toujours en ébullition avec la terreur que sème quotidiennement l'Etat islamique. Les frappes aériennes des Occidentaux ne mettent pas un terme aux ambitions apocalyptiques de Daesh, ni à la vague de réfugiés vers l'asile européen. Le renforcement de la présence militaire russe sur la côte syrienne avec l'appui de l'Iran risque d'affaiblir le rôle d'influence des Occidentaux et en particulier des Américains qui n'ont pas les mains libres après la signature de l'accord sur le nucléaire avec Téhéran.

Toute la région du Moyen-Orient plonge donc dans l'inconnu. Pour l'heure, la désintégration de la Syrie et de l'Irak est une triste réalité, et elle risque de se propager au Liban et en Jordanie, très fragilisés par l'afflux des réfugiés et surtout par la menace de Daesh.

Cent ans après la signature des Accords Sykes-Picot et la fin de la Première guerre mondiale, les pays qui furent sous mandat de la Grande-Bretagne et de la France sont toujours menacés d'éclatement.

Remarques et observations

- Nous constatons que le conflit israélo-arabe a débuté bien avant la création de l'Etat d'Israël. Il s'inscrit également comme un conflit local parmi d'autres qui existent depuis l'époque mandataire et en raison des retombées des Accords Sykes-Picot. Le Proche-Orient est devenu au fil des années l'arène de confrontation entre les deux Superpuissances, ce qui a approfondi les clivages entre les belligérants et a perpétué la déstabilisation de la région.
- Depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948, le conflit israélo-arabe a connu de nombreuses guerres, opérations de commandos et opérations militaires de grande envergure. Nous citerons ici les plus marquantes jusqu'à ce jour, et ses caractéristiques :
 1. La guerre de l'Indépendance (1948-49). Guerre de survie contre 7 armées arabes. Elle réussira à élargir les frontières au-delà de celles tracées par le partage de la Palestine. Provoqua le départ massif de réfugiés mais ne réussit pas à conquérir Jérusalem-Est et la région du Goush Etsion. (6 007 Israéliens tués) ;
 2. La guerre de Suez (1956). Guerre préventive israélo-franco-britannique contre l'Egypte de Nasser, achevée par l'intervention de l'Union soviétique et des Etats-Unis dans la région. (232 Israéliens tués) ;
 3. La guerre des Six Jours (1967). Guerre préventive contre l'Egypte, la Syrie et la Jordanie achevée par une victoire éclatante et la conquête des Territoires dont Jérusalem-Est. (785 Israéliens tués). Notons que durant la décennie qui a précédé cette guerre éclair on a dénombré 985 Israéliens tués par des attentats terroristes et des opérations militaires ;

4. La guerre d'Usure (1968-1973). Guerre statique et quotidienne le long du canal de Suez qui aboutira à la guerre de Kippour. (Durant cette longue période on a compté plus de 2 000 Israéliens tués) ;

5. La guerre de Kippour (1973). Première attaque-surprise des Arabes. La plus meurtrière et la plus douloureuse des guerres d'Israël depuis les accords d'armistice de 1949. (2 676 Israéliens tués) ;

6. La Première guerre du Liban (1982). Guerre préventive israélienne contre l'OLP installée au Liban. Pour la première fois dans l'Histoire du conflit Tsahal occupe une capitale arabe, Beyrouth. (657 Israéliens tués) ;

7. Première guerre du Golfe (1989). Israël adopte une politique de retenue. Il ne participe pas à la coalition contre l'Irak mais subit le tir d'une quarantaine de missiles Scud sur les villes israéliennes. Ils causeront de nombreux dégâts mais une seule victime. En 2003, lors de l'invasion américaine en Irak et le déclenchement de la Deuxième guerre du Golfe, aucun coup de feu ne sera signalé contre Israël ;

8. Première Intifada (1987-1990). Première « guerre des Pierres » et révolte populaire dans les Territoires. (57 Israéliens tués et plus de 3 500 blessés) ;

9. Deuxième Intifada (2000-2005). Vague d'attentats terroristes et première série d'explosions de bombes humaines palestiniennes. (1 036 Israéliens tués) ; Opération « Rempart » et encerclement du QG d'Arafat ;

10. Deuxième guerre du Liban (2006). Première guerre de guérilla contre le Hezbollah. Pour la première fois, une grande partie de la population du nord du pays est évacuée. Les tirs de roquettes et de missiles transforment l'arrière en premier front ;

11. Opération « Plomb Durci » (2008). Première opération de grande envergure dans la bande de Gaza qui dura 22 jours ;

12. Opération « Pilier de Défense » (2012). Cette opération s'est contenté de raids aériens et n'a pas entamé d'incursion terrestre ;

13. Opération « Bordure Protectrice » (2014). Opération de grande envergure qui dura plus de 50 jours contre la bande de Gaza. Des centaines de tirs de roquettes ont été interceptés grâce au système de batteries Dôme de Fer.

- La frontière internationale le long du Jourdain et du lac de Tibériade a été tracée en 1923 par la France et la Grande-Bretagne suite aux Accords Sykes-Picot sur la délimitation mandataire entre la Syrie et la Palestine de l'époque. Cette ligne connue sous le nom de ligne Paulet-Newcombe n'a pas pris en compte l'obstacle naturel du fleuve du Jourdain et a créé de nombreux incidents sur le contrôle des ressources d'eau entre Israël et la Syrie. Les zones de no man's land furent décidées en raison des divergences survenues lors des négociations sur le tracé des lignes d'armistice de 1949.
- Dans toutes les guerres contre les Arabes, Israël se trouve isolé sur l'arène internationale ; ses amis et alliés comme la France n'ont pas éprouvé de solidarité au moment même où les Israéliens regardaient la mort en face.
- Durant la guerre d'Usure (1969-1973) les Occidentaux ne sont pas intervenus contre la présence militaire des Soviétiques en Egypte et en Syrie. L'aide des Russes s'est traduite non seulement par l'envoi massif d'armes et de conseillers militaires mais également par celui d'avions et de pilotes qui ont participé aux combats aériens.
- Les observateurs de l'ONU (Casques bleus) n'ont empêché le déclenchement d'aucune opération militaire au Moyen-Orient. Toutes les Résolutions de l'ONU votées au Conseil de Sécurité ont été violées tôt ou tard. Le mandat et les effectifs des observateurs devraient être renforcés considérablement.

- En Israël, nous constatons que la politique intérieure et les accords de coalition influent sur les décisions de politique étrangère.
- Lors du déclenchement de la guerre civile au Liban, en 1975, les Occidentaux, et particulièrement la France, ne sont pas venus au secours des Chrétiens maronites, et seul Israël leur a apporté une aide en ouvrant sa « bonne frontière ». La France a préféré soutenir les Palestiniens de l'OLP installés au Liban malgré leurs actions terroristes. En 1982, François Mitterrand mettra la flotte française à la disposition d'Arafat et de ses troupes. Ils seront évacués de Beyrouth et transportés à Tunis. Soulignons que la guerre civile au Liban, entre chrétiens et les différentes communautés, a fait plus de 120 000 morts et 300 000 blessés.
- Les retraits unilatéraux d'Israël du Liban (mai 2000) et de la bande de Gaza (août 2005) ont profité au Hamas et au Hezbollah car ils n'ont pas été préalablement garantis par des accords solides. Ces retraits n'ont pas interrompu les tirs des roquettes sur Israël car le Hamas est une filiale des Frères musulmans sunnites, et le Hezbollah est une milice chiite formée, soutenue et financée par l'Iran. La confrérie musulmane comme les Ayatollahs prônent la destruction de l'Etat sioniste.
- Depuis la première Intifada les guerres conventionnelles de blindés et de chars ont cédé la place à des guérillas et à un combat interminable et impitoyable contre des vagues terroristes. Depuis, les missiles et roquettes marquent les affrontements contre Israël, et Tsahal se trouve dans l'obligation permanente de maîtriser le ciel.
- Depuis la Première Intifada, la guerre des images, dans les médias et sur les sites Internet et les réseaux sociaux, focalise l'opinion internationale et influe sur les décisions des chancelleries et aussi sur les gouvernements israéliens.
- Depuis la guerre du Kippour en 1973, le Renseignement militaire a été renforcé par des technologies nouvelles et l'emploi de drones. Toutefois les

services de Renseignement sont incapables de prévenir et de contrer des attentats envisagés par des « loups solitaires ».

- Les Occidentaux et l'ONU n'ont réussi à éviter aucune guerre au Moyen-Orient et ont toujours déconseillé à Israël de lancer une opération préventive malgré les dangers existentiels qu'il encourait. Les événements parus à veille de la guerre des Six Jours sont un exemple éloquent. Depuis l'époque de Nasser, et jusqu'à ce jour avec les déclarations belliqueuses des Ayatollahs, les Occidentaux n'ont pas non plus pris très au sérieux les menaces contre Israël, et sont intervenus seulement après le déclenchement des hostilités en accusant l'agression israélienne. Lors de la guerre du Kippour, la France avait même justifié l'attaque simultanée des Egyptiens et Syriens. Cette position française fut illustrée par la célèbre petite phrase de Michel Jobert, chef de la diplomatie : « Est-ce que tenter de remettre les pieds chez soi constitue une agression imprévue ? »
- Depuis la campagne de Suez en 1956, les Occidentaux n'ont pas réussi par des opérations militaires, ou en chassant des chefs d'Etat, à aboutir à des règlements politiques solides. Ils ont échoué au Liban, en Irak, en Libye et en Syrie.
- Dans le combat contre le terrorisme international qui a débuté dans les années 1970, les Occidentaux ont mené une politique indifférente et non pas pris les mesures nécessaires dans les aéroports et dans les avions. Particulièrement en France, on a qualifié les auteurs des attentats de « militants » et de « résistants » ainsi que de « combattants de Libération ». Les Occidentaux distinguent également à tort les branches politique et militaire au sein des mouvements terroristes tels que le Hamas et le Hezbollah.
- Les Occidentaux, le Vatican, et l'ONU n'ont pas réussi à sauver les Chrétiens d'Orient ni les vestiges du patrimoine de l'Humanité. L'échec de leur politique à l'égard du régime de Bachar el-Assad a intensifié la guerre civile en Syrie et l'afflux de plus de quatre millions de réfugiés vers les pays

voisins et vers l'Europe. Un règlement dès le déclenchement de la crise et le départ d'Assad auraient probablement évité la désintégration de la Syrie et ses retombées néfastes sur tout le Moyen-Orient.

Les plans avortés et les traités de paix

Le récit des événements

Depuis la fin de la guerre des Six Jours mais surtout depuis la signature du Traité de paix entre Israël et l’Egypte, de nombreuses initiatives ont été prises pour promouvoir le processus de paix avec les Arabes.

Conformément à la Résolution 242 du Conseil de sécurité adoptée le 22 novembre 1967, le Secrétaire général des Nations-Unies a désigné le diplomate suédois Gunnar Jarring comme représentant spécial au Proche-Orient. Jarring avait joué auparavant un rôle décisif dans la solution pacifique du conflit du Cachemire qui opposait l’Inde au Pakistan. Ce fut la première tentative de régler le conflit israélo-arabe juste après la Guerre des Six Jours.

Les nombreux voyages de Gunnar Jarring dans la région et ses multiples navettes entre Damas, Le Caire et Amman n’ont pas réussi à mettre fin au conflit. Les Arabes insistaient pour qu’Israël évacue tous les Territoires occupés, refusant de négocier directement et de signer un Traité de paix global. Les Israéliens exigeaient des négociations directes sans conditions préalables et refusaient de préciser quelles seraient les rectifications de frontières conformément à la formule de la Résolution 242 : « *frontières sûres et reconnues* ».

Après l’échec de la mission Jarring, l’Union soviétique et les Etats-Unis décident de prendre l’initiative, et en février 1969, leurs représentants se réunissent à New York pour aboutir à un règlement. Ces pourparlers furent sans succès car Israël et l’Egypte avaient refusé toute solution imposée par les Grandes puissances. C’est alors que l’Union soviétique propose un plan en six points. Les Egyptiens l’acceptent mais les Israéliens le refusent

catégoriquement. Dans l'attente, Golda Meir tente par l'intermédiaire d'émissaires britanniques et roumains d'établir des contacts directs avec l'Egypte mais Nasser refuse net.

Yigal Allon, vice Premier ministre, élabore, lui, un plan de paix fondé sur un compromis raisonnable tenant compte de concessions territoriales mais excluant le retrait sur les lignes d'armistice de 1949. Selon le plan Allon, le Jourdain sera la ligne de défense d'Israël et les territoires évacués seront démilitarisés. Ce plan n'a pas été approuvé officiellement par les différents gouvernements israéliens.

En décembre 1969, le Secrétaire d'Etat américain, William Rogers, propose un nouveau plan de paix comportant un retrait presque total des Territoires et laissant pendant l'avenir de la bande de Gaza et Sharm el Scheik. Selon Rogers, la base de chaque négociation devrait comprendre trois principaux éléments : la paix, la sécurité et le retrait des Territoires.

Jérusalem rejeta ce plan au risque de compromettre ses relations avec Washington, et proposa un accord partiel avec l'Egypte qui conditionnerait un retrait du canal de Suez avec l'ouverture à la circulation internationale et notamment aux navires israéliens. Cet accord fut rejeté également par les Egyptiens, pas disposés à s'engager dans la paix avec l'Etat juif.

L'administration américaine déçue par ses échecs diplomatiques se trouva confrontée à de nouvelles crises régionales, dont la guerre civile en Jordanie, le fameux *Septembre noir* qui amena le roi Hussein à expulser les dirigeants palestiniens de son territoire. Les Américains craignaient en effet une invasion syrienne en Jordanie et estimaient que la poussée militaire russe en Egypte, forte de plus de 15 000 techniciens et militaires, s'inscrivait dans la déstabilisation des monarchies arabes. Les Etats-Unis renforcèrent leur force navale en Méditerranée en rassurant Israël contre toute intervention soviétique.

Soulignons que le cas Allende au Chili était aussi préoccupant pour les Américains face au défi communiste mondial.

Le déclenchement de la guerre de Kippour à bouleversé la donne avec le pont aérien américain et les navettes du Secrétaire d'Etat Henry Kissinger. Elles aboutiront le 18 janvier 1974 à la réunion d'une première conférence de paix à Genève. Suite aux négociations bilatérales par l'intermédiaire des Nations-Unis et parrainées par les Grandes puissances, un accord de désengagement est conclu avec l'Egypte, et un autre le 31 mai 1974 avec la Syrie.

Ces accords ne constituaient pas un Traité de paix ni la fin de la belligérance mais un premier pas important vers une paix définitive juste et durable selon la Résolution 338 du Conseil de Sécurité du 22 octobre 1973.

Quelques mois après l'application des accords de désengagements avec l'Egypte et la Syrie, Henry Kissinger et Yigal Allon signent en septembre 1975 un mémorandum selon lequel les Etats-Unis s'engageaient à s'opposer à toute initiative au Conseil de Sécurité qui changerait les objectifs de la première Conférence de paix de Genève de 1974, ou qui modifierait les Résolutions 242 et 338.

Au fil des ans, les co-présidents de la Conférence de Genève, URSS et USA, ont tenté de relancer le processus de paix par de nombreuses initiatives mais elles n'ont pas abouti à des résultats concrets.

Le 1^{er} octobre 1977 (quelques semaines seulement avant la visite de Sadate à Jérusalem) André Gromyko et Cyrus Vance publient une déclaration conjointe sur le Proche-Orient et pour la première fois évoquent une « *solution pour le droit légitime du peuple palestinien* ». Cette déclaration sera rejetée par Begin et par Sadate. Ce dernier préféra venir lui-même à Jérusalem pour négocier directement avec les Israéliens.

Suite au Traité de paix signé entre Israël et l’Egypte en mars 1979, le problème palestinien sera désormais à l’ordre du jour dans toutes les réunions internationales.

Les chefs d’Etats et de gouvernement des neuf pays de la Communauté européenne publient le 13 juin 1980 à Venise une déclaration qui prévoit « *un règlement global de paix et une autodétermination aux Palestiniens* ». Ils considèrent également que les « *colonies de peuplement dans les territoires arabes sont illégales au regard du Droit international* ».

Le 28 décembre 1982, suite à la première guerre du Liban, Israël engage des pourparlers de paix avec le Liban sous les auspices des Etats-Unis. Cinq mois plus tard, le 17 mai 1983, Israël et le Liban signent un Traité de paix qui doit mettre fin à l’état de guerre entre les deux pays. Ce Traité de paix avec le Liban – le deuxième signé après l’Egypte – ne dura seulement que 93 jours. Le gouvernement libanais l’annula suite à de fortes pressions syriennes.

Après la première guerre du Golfe, et suite à de nombreuses navettes fructueuses du Secrétaire d’Etat James Baker, s’ouvre à Madrid le 30 octobre 1991 une Conférence de la paix. 17 ans après la Conférence de Genève, des négociations directes et sans préalable sont entamées avec les Arabes. Une crise gouvernementale sur les modalités à suivre déclenche des élections anticipées qui aboutissent à la victoire des Travailleurs israéliens.

Dans le plus grand secret, le gouvernement Rabin-Pérès engage pour la première fois des pourparlers directs avec les dirigeants de L’OLP. Quelques mois plus tard, ils concluent à Oslo un accord de principes.

Le 13 septembre 1993, les Accords d’Oslo sont signés sur la pelouse de la Maison Blanche. Il s’agit d’une Déclaration de principe concernant une période intérimaire de cinq ans d’autonomie palestinienne, ainsi qu’un schéma prévisionnel des diverses étapes des négociations. En mai 1994, les

dispositions concernant l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et dans la région de Jéricho entrent en vigueur. En septembre 1995, les deux parties signent un accord intérimaire. Il prévoit l'établissement d'une Autorité palestinienne ainsi que le redéploiement de Tsahal par étapes dans le cadre d'une division de la Cisjordanie en trois zones (A, B, C). Le 4 novembre 1995, Yitzhak Rabin est assassiné.

Le 18 juin 1996, après avoir remporté les élections contre Shimon Pérès, Benjamin Netanyahou présente son gouvernement et s'engage à respecter les accords signés avec les Palestiniens. Le 23 octobre 1998, en présence du président Clinton et le roi Hussein, Netanyahou et Arafat signent à la Maison Blanche un nouveau mémorandum sur Hébron – le « Memorandum de Wye River » –, qui précise le calendrier des étapes futures du redéploiement de Tsahal et notamment le retrait de la ville d'Hébron. Des élections anticipées sont une nouvelle fois organisées, et le candidat travailliste Ehoud Barak devient Premier ministre.

En mai 2000, les forces israéliennes se retirent définitivement du Liban et des pourparlers intensifs avec Arafat et Assad de Syrie sont entamés séparément par le président Clinton à Washington et à Genève. Ces négociations n'aboutiront pas à des résultats tangibles, en dépit de la détermination de Clinton et des concessions importantes faites par Ehoud Barak. Avec les Palestiniens, il prévoyait un retrait de 90% de la Cisjordanie avec des arrangements administratifs à Jérusalem et un regroupement des localités israéliennes. Avec les Syriens, un retrait partiel du plateau du Golan avec des accords sécuritaires et par la suite l'établissement de relations diplomatiques complètes. Arafat déclenchera une Deuxième Intifada et Hafez el Assad meurt, après avoir cédé le pouvoir à son fils Bachar.

Ariel Sharon qui succède à Ehoud Barak n'entamera aucune négociation directe avec Arafat ni avec les Syriens.

Le 17 septembre 2003, le Quartet pour le Moyen-Orient (constitué en 2002 suite à la deuxième Intifada par les Etats-Unis, l'Union européenne, la Russie et l'ONU) publie une « feuille de route » sur le processus de paix avec les Palestiniens. Pour contrer les attentats terroristes qui déferlaient dans le pays, Israël se trouva dans l'obligation d'ériger une barrière de sécurité.

Durant son mandat, Sharon renforça ses contacts avec Moubarak et le roi Abdallah et obtiendra le 14 avril 2004 un engagement du président Bush pour des « *frontières défendables* ». Le 15 août 2005, il prend l'initiative de se désengager de la bande de Gaza en évacuant 8000 familles israéliennes et en détruisant leurs localités de peuplement.

Le successeur de Sharon, Ehoud Olmert, entama lui aussi des pourparlers directs avec Mahmoud Abbas. Malgré sa proposition de se retirer de plus de 90% de la Cisjordanie et un arrangement fonctionnel sur Jérusalem, Abbas refusa l'offre d'Olmert, et ainsi suivit la ligne de conduite de son prédécesseur, Yasser Arafat.

Le 14 juin 2009, trois mois après la présentation de son gouvernement, et dix jours après une rencontre à la Maison Blanche avec le président Obama, Netanyahu prononce un discours à l'Université Bar-Ilan sur la création d'un Etat palestinien avec la formule « *deux Etats pour deux peuples* ».

Le 9 décembre 2009, une rencontre tripartite Obama-Abbas-Netanyahu a eu lieu à Washington. Le Premier ministre israélien s'engage à geler la construction dans les implantations pour 10 mois. Ce gel et la reprise des négociations avec les Palestiniens n'aboutissent pas à la conclusion d'un accord viable. Les démarches inlassables du Secrétaire d'Etat John Kerry ont aussi échoué, et depuis, tout le processus se trouve dans une l'impasse.

En janvier 2011, suite à la « Révolution du jasmin » en Tunisie, l'effet-domino fonctionne dans le monde arabe et des rébellions populaires se succèdent en Egypte, en Libye, en Syrie, au Yémen et au Bahreïn. Les régimes de Moubarak, Kadhafi et Ben Ali tombent, le Proche-Orient plonge dans l'incertitude totale.

Du fait de l'indifférence du président Obama face aux événements dramatiques intervenus en Egypte et en Syrie, le vide américain est comblé par la Russie qui revient en force dans la région. Les Russes ont installé dans le port syrien de Lattaquié une nouvelle base militaire. Elle renforcera l'installation existante de Tartus et deviendra un bastion d'appui logistique et opérationnel des Russes en Méditerranée.

En mai 2011, devant l'impasse dans le processus de paix, l'Autorité palestinienne décide de proclamer la création d'un Etat palestinien à l'ONU. Depuis, et jusqu'à ce jour, une campagne de délégitimation de l'Etat juif et un boycottage d'Israël sont lancés par les Palestiniens dans tous les forums et les instances internationales.

Dans ce contexte, il est clair que le conflit israélo-arabe ne prendra pas fin s'il n'existe pas de volonté de faire des concessions réciproques, et si certains facteurs ne sont pas pris en compte :

- Les pays arabes et les organisations terroristes devraient comprendre qu'ils ne peuvent battre Israël sur le champ de bataille ;
- L'Etat juif existe et continuera à exister au sein du monde arabe ;
- L'existence d'Israël dans des frontières sûres est reconnue par l'ONU et par la majorité écrasante de la planète ;
- Seule une paix négociée dans le cadre de discussions directes avec chaque Etat arabe et avec les Palestiniens serait la meilleure formule.

Dans la situation si complexe du Proche-Orient, nous avons constaté que la procédure est aussi importante et que seules des négociations directes et

sans préalable ont abouti à des accords. Notons bien entendu que le geste spectaculaire du président Sadate a bouleversé les esprits et brisé le mur psychologique entre les peuples. Le Traité de paix signé avec l’Egypte, et par la suite le Traité de paix avec la Jordanie, sont des exemples éloquents qui demeurent toujours viables et solides en dépit des divers conflits locaux et des opérations militaires contre le Hezbollah ou contre le Hamas.

La grande difficulté demeure dans les divisions internes avec les Palestiniens, leurs revendications intransigeantes qui n’ont pas évolué depuis le refus du plan de partage de 1947.

Remarques et observations

- Aucune des guerres conventionnelles entre Israël et les armées arabes n’a abouti à un règlement pacifique et la fin de la belligérance. Le Traité de paix avec l’Egypte fut signé cinq ans après la guerre de Kippour seulement après un geste spectaculaire et très audacieux du Président Sadate. La Première guerre préventive au Liban a misé exclusivement sur les chrétiens phalangistes et n’avait pas pris en considération les Druzes et les chiites. De même, les Accords d’Oslo n’ont pas pris très au sérieux la montée en puissance du Hamas opposé à tout compromis avec l’Etat juif en refusant toujours d’admettre l’Autorité palestinienne.

- Les Accords d’Oslo ont certes ouvert la voie à la signature du Traité de paix avec le roi hachémite de Jordanie et à des relations diplomatiques éphémères avec la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie et le Qatar, mais ils ont ignoré les rivalités au sein des dirigeants palestiniens et les difficultés sur le terrain. A cause de la précipitation à conclure un accord spectaculaire à la Maison Blanche, cet accord a mis la charrue avant les bœufs. Il a bercé les Israéliens et les Palestiniens dans des illusions. Le grand espoir de paix s’est

transformé rapidement en un échec diplomatique cuisant, et en un désespoir frustrant dans les deux camps.

- Le Président tunisien Habib Bourguiba fut le premier chef d'Etat arabe à appeler à la reconnaissance de l'Etat juif. Le 3 mars 1965, deux ans avant la guerre des Six Jours, il prononça un discours dans ce sens lors d'une visite officielle en Jordanie, en présence du roi Hussein. Depuis, et jusqu'à la visite spectaculaire de Sadate à Jérusalem, aucune initiative arabe de paix n'a été prise. Le 5 octobre 1981, le ministre des Affaires étrangères saoudien a présenté un plan de paix qui « confirme les droits de tous les pays de la région de vivre en paix » et en exigeant d'Israël de se retirer de tous les Territoires et d'établir un Etat palestinien indépendant avec Jérusalem comme capitale. Ce plan fut dix ans plus tard relancé par l'Arabie saoudite et deviendra « l'initiative arabe de paix ». Bien qu'il existe dans ce plan des points positifs, comme la reconnaissance d'Israël par tous les pays arabomusulmans, aucun gouvernement israélien ne pourra accepter le retour des réfugiés palestiniens dans leur foyer et le partage de Jérusalem.
- La visite historique de Sadate à Jérusalem et le Traité de paix signé en mars 1979 ont entraîné l'exclusion de l'Egypte de la Ligue arabe. La Syrie, la Jordanie et les Palestiniens furent farouchement hostiles à une paix séparée avec l'Etat juif, et ce, malgré les premiers retraits de Tsahal de la péninsule du Sinaï et l'évacuation d'implantations et des puits de pétrole. Les Européens et l'URSS qui n'ont pas été mis au courant des négociations de paix en cours ont réagi froidement à la visite de Sadate à Jérusalem. Le jour même de sa visite, le président Giscard d'Estaing a gardé le mutisme. La France s'est montrée réservée. Elle a prétendu qu'il s'agissait seulement d'un Traité de paix séparé entre Israël et l'Egypte. Depuis qu'elle a ouvert en 1975 un bureau diplomatique de l'OLP à Paris, la France choisit de mettre le dossier palestinien en priorité plutôt que l'avenir des relations entre Israël et les Etats arabes.

- Aucune mission de l'ONU n'a réussi à aboutir à la fin de la belligérance ni à la signature d'un Traité de paix entre Israël et les Arabes.
- L'Europe n'a pas proposé de véritable plan de paix cohérent et viable. Elle n'a pas participé activement à la Conférence de paix de Genève en 1974, ni à celle de Madrid en 1991. Elle était absente de l'élaboration des Traités de paix avec l'Égypte et la Jordanie, mais fut témoin dans la signature des Accords d'Oslo de 1993 sur la solution du problème palestinien. L'Europe, et en particulier la France, intervient généralement après l'échec d'une mission américaine. Parfois, elle s'associe à des initiatives internationales comme celles du Quartet, avec « la feuille de route », mais parfois elle agit seule, toujours conformément aux résolutions de l'ONU.
- L'Europe s'est contentée dans toutes ses déclarations de la nécessité de création d'un Etat Palestinien sans entrer dans les détails ni exiger sa viabilité à long terme. Les déclarations européennes sont identiques, elles condamnent toujours la colonisation et reviennent sur la formule rabâchée « retrait des territoires et frontières sûres et reconnues » sans évoquer précisément si ces frontières sont vraiment défendables ni prendre en considération la nouvelle donne géopolitique. Les préoccupations de l'Europe, et notamment de la France, sur la sécurité de l'Etat d'Israël sont incompatibles avec la politique menée sur le terrain et les décisions prises. Elles sont généralement accompagnées de leçons de morale et d'avertissements. Elles ont été caractérisées à la veille de la Guerre des Six Jours par un embargo sur les armes et par une indifférence mortelle durant la guerre de Kippour.
- Les Européens, et particulièrement la France, furent indifférents et ont refusé d'encourager l'accord de paix conclu entre Israël et le Liban, signé juste après la Première guerre du Liban. Notons que cet accord ne fera pas long feu après le massacre par les Phalanges dans les camps de Sabra et Chatila et après l'attentat contre le président Gemayel.

- La Russie n'a pas non plus proposé de véritable plan de paix et n'a jamais pris l'initiative d'envoyer un émissaire spécial, de servir d'intermédiaire, ou de suivre un processus sous son égide à Moscou. La Chine non plus.
- Le retour des Russes en Syrie et en Méditerranée inquiète les Américains et surtout les Israéliens craignant une répétition des incidents le long du canal de Suez lors de la guerre d'Usure, dans les années qui ont précédées la guerre de Kippour. Le combat des Russes contre Daesh, qui devrait être mené en coordination avec l'Iran, n'est qu'un prétexte et s'inscrit dans une stratégie plus globale au Moyen-Orient surtout face aux Etats-Unis.
- Soulignons que contrairement aux opérations militaires dans divers conflits l'OTAN et les Américains en particulier ne sont pas intervenus dans les combats opposants Israël aux Arabes.
- Le problème des réfugiés palestiniens n'a pas été résolu depuis la Première guerre israélo-arabe de 1948-49. Au moment des combats, plus de 600 000 Arabes ont pris la fuite vers les pays voisins. Certains Etats, tels que la Jordanie et le Liban, leur ont permis l'entrée dans leur territoire mais ont refusé catégoriquement de les intégrer à la vie sociale et économique. L'ONU a accepté de s'occuper de la question et a fondé l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient).
- Cet organisme onusien fonctionne à ce jour avec un budget de deux milliards de dollars par an. Le nombre des déplacés palestiniens découlant des guerres de 1948 et 1967 avec leurs descendants est aujourd'hui de 3,6 millions selon l'UNRWA.
- Les Occidentaux n'ont pas réussi à régler ce problème humanitaire à la source, comme ils n'ont pas réussi à trouver une solution à la crise syrienne et à l'afflux de réfugiés vers l'Europe. La faute incombe également aux riches pays arabes qui refusent comme en 1948 d'accepter l'intégration des réfugiés sur leur propre territoire.

Principales occasions manquées depuis 1967

23 novembre 1967	Mission du représentant spécial au Proche-Orient Gunnar Jarring pour négocier la mise en œuvre de la résolution 242 du Conseil de sécurité adoptée le 22 novembre 1967.
20 janvier 1969	Plan de paix du vice-Premier ministre israélien Yigal Allon
Février 1969	Pourparlers américano-soviétiques à New York, plan soviétique en six points.
Décembre 1969	Plan Rogers, du nom du Secrétaire d'Etat américain, comportant un retrait presque total des Territoires et laissant pendant l'avenir de la bande de Gaza et Sharm el Scheik.
18 janvier 1974	Conférence de paix à Genève suite à la guerre de Kippour. Elle aboutit le 31 mai à un accord de désengagement avec l'Egypte.
1^{er} octobre 1977	André Gromyko et Cyrus Vance publient une déclaration conjointe sur le Proche-Orient évoquant pour la première fois une « <i>solution pour le droit légitime du peuple palestinien</i> »
13 juin 1980	Déclaration de Venise : les 9 pays de la Communauté européenne prévoient « <i>un règlement global de paix et une autodétermination aux Palestiniens</i> »
5 octobre 1981	Plan du chef de la diplomatie saoudienne Fahd, suivi en 2001 d'une initiative de paix adoptée par la Ligue arabe.
1^{er} septembre 1982	Plan de paix du président Ronald Reagan.

17 mai 1983-5 mars 1984	Traité de paix entre Israël et le Liban.
11 avril 1987	Accord de Londres Pérès-Husseïn.
14 mars 1988	Initiative de paix du Secrétaire d'Etat Georges Shultz.
14 mai 1989	Plan de paix du Secrétaire d'Etat James Baker.
30 octobre 1991	Conférence de la paix à Madrid
septembre 1993	Mission du Secrétaire d'Etat Warren Christopher pour un éventuel accord de paix entre Itzhak Rabin et Hafez el Assad. 13 septembre- Accords d'Oslo : Déclaration de principe concernant une période intérimaire de cinq ans d'autonomie palestinienne, ainsi qu'un schéma prévisionnel des diverses étapes des négociations.
Septembre 1994	Ouverture d'un bureau israélien de liaison à Rabat (fermé en septembre 2000), d'un bureau d'intérêt à Tunis (fermé en septembre 2000), d'un bureau d'intérêt puis d'une ambassade israélienne à Nouakchott (fermé en 2007).
Septembre 1995	Accord intérimaire, prévoyant l'établissement d'une Autorité palestinienne et le redéploiement de Tsahal par étapes dans le cadre d'une division de la Cisjordanie en trois zones (A, B, C).
1996-1999	Missions de l'envoyé spécial au Proche-Orient Miguel Moratinos.
23 octobre 1998	Mémorandum de Wye River signé entre Benjamin Netanyahou et Yasser Arafat sur le calendrier du redéploiement de Tsahal.

Mai 2000	Pourparlers engagés par le président Clinton avec Arafat à Washington et Assad de Syrie à Genève. Echec de l'initiative de Chirac à Paris avec Arafat, Barak et Madeleine Albright.
4 juin 2003	Sommet d'Aqaba : Bush-Sharon-Abbas-Abdallah.
17 septembre 2003	« Feuille de route » publiée par le Quartet.
Février 2005	Mission de Condoleeza Rice.
8 février 2005	Sommet de Sharm el Sheikh : Sharon-Moubarak-Abbas-Abdallah.
27 novembre 2007	Conférence d'Annapolis. Mahmoud Abbas refuse l'offre d'Ehud Olmert.
3 mars 2009	Mission d'Hillary Clinton, prolongée jusqu'en juillet 2012 avec l'émissaire George J. Mitchell.
9 décembre 2009	Rencontre Obama-Abbas-Netanyahou à la Maison Blanche. Missions de l'envoyé spécial Tony Blair.
2 septembre 2010	Rencontre à Washington : Obama-Moubarak-Netanyahou-Abdallah-Abbas.
20 mars 2013	Visite officielle d'Obama en Israël.
9 avril 2013	Mission de John Kerry durant 10 mois.
6 octobre 2013	Discours de Nétanyahou sur la création d'un Etat palestinien.
12 octobre 2014	Conférence internationale sur la reconstruction de Gaza sans la participation d'Israël.
13 octobre 2014	Mission du Secrétaire général de l'ONU.

30 décembre 2014	Le Conseil de Sécurité rejette un projet de résolution palestinienne. La France vote pour.
21 juin 2015	Initiative française. Visite du ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius à Jérusalem et Ramallah.
22 septembre 2015	Initiative française. Rencontre Abbas-Hollande à l'Élysée.

Les engagements américains

1^{er} septembre 1975	Mémorandum signé entre Henry Kissinger et Yigal Allon : les Etats-Unis s'engagent à s'opposer à toute initiative au Conseil de Sécurité qui changerait les objectifs de la Conférence de paix de Genève ou les Résolutions 242 et 338.
14 avril 2004	Engagement du président Bush envers Israël pour des « <i>frontières défendables</i> ».

Deux traités de paix réussis

26 mars 1979	Traité de paix entre Israël et l'Égypte.
25 juillet 1994	Traité de paix entre Israël et la Jordanie.

Un siècle après les Accords Sykes-Picot : Aspects stratégiques et géopolitiques

Yossi Kuperwasser*

Les Accords signés en mai 1916 par le diplomate britannique Mark Sykes et son homologue français François Georges-Picot, puis les traités internationaux conclus après la Première Guerre mondiale furent le résultat d'intérêts mutuels, mais ont surtout été influencés par une compréhension bien limitée des caractéristiques et des enjeux du Moyen-Orient de l'époque.

Le nouvel ordre créé par ces accords a complètement gommé l'influence de l'Empire Ottoman dans la région et a partagé le territoire entre des dirigeants arabes fidèles aux puissances occidentales. Il a favorisé un certain nationalisme arabe mais aussi, dans la même veine, a reconstitué le Foyer national du peuple juif dans la future Palestine mandataire.

Le fait que 100 ans après la signature de ces accords le découpage du Moyen-Orient soit toujours d'actualité est un phénomène stupéfiant en soi. Cependant, dans le sillage des changements politiques, religieux et idéologiques que toute la région traverse, rien n'est surprenant. Nous constatons une fois encore que l'ordre obsolète instauré à l'époque par les Français et les Britanniques se retrouve aujourd'hui dans la tourmente et risque de conduire à un nouveau découpage du Moyen-Orient.

* Yossi Kuperwasser est un ancien Général de brigade de Tsahal. Il a dirigé le département de Recherche au sein des services du Renseignement militaire. Il est aujourd'hui directeur de projets au JCPA-CAPE.

Les Accords Sykes-Picot butèrent dès le départ sur les caractéristiques typiques et contradictoires de la région. Certains étaient bien connus ou devaient l'être dans l'esprit des signataires. Néanmoins, pour les Britanniques, il fallait à tout prix atteindre les buts stratégiques et surtout protéger l'Inde de la Russie.

La stabilité de la région devait comprendre selon la logique de Sykes-Picot les éléments suivants :

1. **Instauration du nationalisme arabe.** Concept introduit par les Britanniques sur une base d'identité commune au sein de la majorité de la population du Moyen-Orient. Soulignons que c'est bien Mark Sykes qui a inventé les quatre couleurs du drapeau national arabe. Il devait apporter des réponses au rôle de la religion, aux tribus de la région et aux aspirations des différentes nationalités, notamment face aux ressentiments à l'égard des réformes étrangères.
2. **La division de la région en Etats-nations.** Cette idée fut longtemps maintenue, bien que les tentatives de mettre au pouvoir les fils du chérif Hussein aient échoué en Syrie et en Irak.
3. **Intérêts occidentaux.** Sykes-Picot attendaient impatiemment que les Arabes se soumettent à la règle ou à l'influence des Occidentaux, de manière surtout à ce qu'ils servent leurs intérêts.
4. **Le long terme.** Les Franco-Britanniques espéraient qu'à long terme, les populations locales suivraient leurs conseils et appliqueraient des réformes démocratiques. Ils souhaitaient établir dans la région des systèmes politiques semblables à ceux existant en Occident.

Au fil des ans, les puissances successives de la région furent très sceptiques quant à l'application de ces éléments dans le contexte national et régional. Elles savaient parfaitement que le nationalisme arabe était trop faible pour

mettre sur pied des Etats modernes et stables, conscientes également que des lacunes empêchaient les Etats arabes de combler l'écart avec l'Occident. Les idéologies importées des pays occidentaux, telles que le nationalisme ou le socialisme, n'ont pas changé réellement le statu quo. Les classes dirigeantes se sont engagées à respecter les frontières tracées par Sykes-Picot et ont réussi à obtenir un soutien populaire en renforçant la mainmise sur les nationalités locales. Et puis, le caractère autocratique des régimes arabes a fait en sorte que tout changement de leadership produise automatiquement un régime autocratique similaire et identique. Tous les régimes arabes de la région ont imposé leur autorité avec une main de fer et ont réprimé toute opposition selon le même principe adopté à l'époque par les Britanniques et les Français.

Le grand bouleversement fut déclenché en 2011 seulement avec les différentes révoltes arabes en Tunisie, en Libye, en Egypte et en Syrie. Le système autocratique des Etats arabes non-monarchiques a explosé tel un volcan en éruption sous l'effet de forces à la fois religieuses, jeunes, et populaires. C'était le résultat d'un interminable laisser-aller, d'une forte corruption à tous les niveaux et d'une absence d'idéologie mobilisatrice novatrice. Il fallait donc bousculer les esprits sans craindre de confrontation avec les différentes composantes de la société arabe et les communautés nationalistes et religieuses installées dans la région. Ce que Sykes et Picot craignaient profondément.

Les turbulences du nouveau Moyen-Orient sont caractérisées par des approches contradictoires sur le sort des Accords Sykes-Picot et sur leur héritage. Elles reflètent la rivalité existant entre les principales tendances politiques de la région et posent surtout un grand défi face à la montée en puissance de l'Islam radical. Toutes les factions islamistes nient en général l'idée même de nationalisme, et du nationalisme local en particulier. Elles souhaitent relancer l'idée de l'Ouma : la nation arabo-musulmane qui serait la seule et unique entité politique agissant selon la charia, la loi islamique.

Les islamistes rejettent toute culture occidentale et sont engagés dans le projet d'établir un califat sur toutes les zones peuplées par des musulmans qui s'étendrait ensuite sur le monde entier. Les islamistes diffèrent dans la compréhension des événements en cours, mais pensent que la révolution musulmane se propagera tôt ou tard ; elle est à leurs yeux inévitable.

Les plus radicaux mettent l'accent sur l'établissement rapide et par étapes du califat sur le territoire conquis. Ils sont surtout représentés par Daesh, l'Etat islamique sunnite. Tandis que les dirigeants chiites de la République islamique iranienne préfèrent, avec l'appui des Gardiens de la révolution, exporter leur révolution. Ils affirment d'ores et déjà que l'Iran contrôle de vastes régions du Moyen-Orient, y compris d'importantes zones en Irak, en Syrie, au Liban et au Yémen.

Les plus réalistes parmi les radicaux pensent que les objectifs devraient être atteints mais croient que le temps n'est pas toujours propice pour pouvoir établir un califat. Il est important, selon eux, de mobiliser le maximum de militants à leur cause car en réalité, sur le terrain, si l'Occident perd continuellement des atouts, il n'est pas encore assez affaibli pour être vaincu.

Pourtant, nous constatons que l'Occident est vraiment trop faible pour pouvoir délibérément s'appuyer sur des islamistes réalistes et se protéger contre la menace émanant des ultra-radicaux. C'est bien une situation qui permet au monde musulman de gagner du temps, mais qui permet aussi à la coalition occidentale d'achever les préparatifs pour faire face efficacement aux changements attendus dans la région et au-delà de ses frontières.

Nous constatons une alliance atypique entre "Frères musulmans" sunnites, comprenant la Turquie d'Erdoğan et le Qatar, et des chiites pragmatiques dirigés par le Président iranien Rohani. L'ensemble de ces islamistes souhaite a priori coopérer intensivement avec les Occidentaux. Cette coopération pourra leur permettre de lever des obstacles pour acquérir un

arsenal d'armes nucléaires dans les 10 à 15 prochaines années tout en intensifiant leur influence régionale et leurs efforts pour menacer Israël.

En revanche, les pragmatiques dans le monde arabe préservent les frontières existantes et les structures étatiques. Ils favorisent la promotion d'une culture arabo-musulmane en harmonie avec certains éléments de la civilisation occidentale. Bien qu'ils soient fondamentalement opposés à cette culture, ils accordent leurs violons avec leurs alliés américains et européens. C'est dans cet esprit pragmatique que ces leaders dirigent la Jordanie, l'Arabie saoudite, l'Égypte et la plupart des Émirats du Golfe.

Un défi majeur est posé aux Accords Sykes-Picot et au statu quo dans la région par des minorités frustrées dont les aspirations à l'autodétermination et à l'autonomie n'ont pas été satisfaites durant des décennies. C'est surtout le cas des Kurdes qui évoluent progressivement vers l'indépendance, du moins dans les zones qu'ils contrôlent en Irak et en Syrie.

Les puissances occidentales ont perdu aujourd'hui toute motivation pour agir dans la région. La période de la guerre Froide puis l'effondrement de l'Union soviétique avaient permis aux Etats-Unis, seule superpuissance de la planète, de tenter d'imposer une *Pax Americana* dans la région. Cela a certes facilité la signature des Accords d'Oslo et la paix entre Israël et la Jordanie, toutefois, l'indifférence actuelle face aux événements, la faiblesse, la frustration et la confusion dans la vision du monde sont liés par un fort sentiment de culpabilité concernant les liens passés entre l'Occident et les Musulmans. Les bonnes intentions et l'optimisme acharné à vouloir résoudre les divergences seulement par la voie diplomatique semblent caractériser cette approche occidentale qui conduirait les Musulmans à gommer les griefs du passé et à pardonner.

Cette approche explique la valse hésitation de la politique occidentale. Elle demeure à double tranchant pour pouvoir sauvegarder et protéger les frontières tracées naguère par Sykes-Picot. D'une part, l'Occident est

profondément engagé dans ce but et s'oppose farouchement aux tentatives de l'Etat islamique d'effacer ces frontières et, d'autre part, il s'oppose fermement aux efforts des Kurdes pour accéder à leur indépendance en prétextant la continuité des Etats de la région à exister selon les anciennes frontières.

Dans cet esprit, les Occidentaux continuent à traiter le régime d'Assad comme légitime malgré toutes les critiques acerbes à son égard, et le fait qu'il contrôle seulement 20 % de l'ensemble du territoire syrien.

Assad a gardé le siège de la Syrie à l'ONU et le pouvoir de délivrer des passeports syriens, même s'il ne contrôle pas la plupart des postes frontaliers avec ses voisins. En revanche, l'Occident refuse d'envoyer des troupes sur le sol syrien dans le cadre de ses efforts pour conserver l'ordre ancien. Cela signifie que les Occidentaux n'attachent pas une importance vitale à cet objectif. Cette attitude n'a pas évolué, même avec l'afflux de populations venant du Moyen-Orient vers l'Europe. Pour compenser ce manque d'empressement à régler les conflits de la région, l'Occident serait donc prêt à soutenir les extrémistes pragmatiques dans l'espoir qu'ils feront le « sale boulot » à leur place.

Cette politique est évidemment dangereuse étant donné que la majorité écrasante des musulmans, même les plus pragmatiques, ne considère pas l'Occident comme un allié fiable à long terme. Leurs priorités sont bien ailleurs et ils ne pensent pas que l'aide limitée fournie aux éléments sunnites de la région par les Occidentaux sera suffisante pour faire face au noyau dur des extrémistes.

Dans ce contexte, une chose est claire et certaine : la confusion occidentale quant à la politique à mener dans la région et ses nombreuses hésitations laissent le champ libre à la Russie, qui devient une puissance beaucoup plus influente au Moyen-Orient. La politique de Moscou ne souffre d'aucune ambiguïté et le Kremlin est toujours prêt à s'impliquer directement dans la protection de ses alliés.

Du point de vue de la longévité des Accords Sykes-Picot, il est incontestable que la Russie est devenue une force très influente qui aide à protéger et à préserver le statu quo étatique.

Du point de vue d'Israël, cette nouvelle situation est extrêmement difficile et dangereuse, même si ses frontières actuelles sont relativement bien protégées avec notamment des barrières de sécurité efficaces.

L'instabilité et l'incertitude qui caractérisent l'état actuel de la région n'ont pas encore été exploitées à fond par les ennemis de l'Etat Juif au sein du camp islamique sunnite et chiite. Le chaos croissant ainsi que l'incapacité des Etats anciens à exercer leur souveraineté seront utilisés, tôt ou tard, pour mener des attaques contre Israël. En outre, ce phénomène inquiétant pourrait se propager pour menacer également la stabilité des monarchies arabes qui ont survécu jusqu'à ce jour. Toutefois, les islamistes sont beaucoup plus concernés par la loyauté divine que par la loyauté artificielle créée dans la plupart des républiques arabes.

Dans ce contexte, de nouvelles menaces à l'encontre d'Israël sont envisageables avec la violation probable des accords de paix signés avec l'Egypte et la Jordanie.

Une autre source d'inquiétude est l'acquisition par des réseaux terroristes d'armes et d'explosifs plus sophistiqués, notamment des missiles. Ces groupes formés entre autres par l'Iran pourront lancer des opérations spéciales contre des cibles israéliennes. Plus grave encore, ce scénario se réalisera alors qu'une course aux armements nucléaires sera d'actualité dans quelques années. Il pourra se développer suite à l'accord sur le nucléaire signé à Vienne entre l'Iran et les puissances mondiales.

Enfin, Israël devrait être préoccupé par les points de vue différents qui persistent dans la vision géopolitique mondiale. Un fossé s'est creusé avec l'Occident, en particulier avec les Etats-Unis, surtout du fait de l'apparente faiblesse américaine aux yeux des acteurs régionaux. L'inquiétude s'accroît

avec les dernières vagues de migrants musulmans en Europe. Leur présence rendrait l'Occident plus sensible aux affaires du monde musulman dans le contexte du conflit israélo-arabe.

Malgré les inquiétudes, le nouveau Moyen-Orient présente également de nouvelles opportunités. Il offre à Israël des chances de développer une coopération sécuritaire avec des éléments pragmatiques de la région, avec tous ceux qui combattent les extrémistes et notamment l'Iran.

Désormais, Israël pourra mieux expliquer que le conflit israélo-palestinien n'est pas le plus important ni le seul conflit de la région. Qu'il existe réellement des problèmes de sécurité justifiant des frontières défendables sur le plateau du Golan et dans la vallée du Jourdain. Il permet également de convaincre plus facilement l'Occident de la valeur stratégique de l'Etat Juif dans la défense de l'Occident lui-même.

Accord Sykes-Picot 100 ans après.

Aspects juridiques

Alan Baker*

Le Los Angeles Daily News du 2 juillet 2014 a publié une longue interview avec le porte-parole de l'« Etat islamique en Irak et au Levant », Abou Bass (nom de guerre). Dans un article intitulé « La fin des Accords Sykes-Picot », Abou Bass qualifie ces accords de « frontières imaginaires » tracées de manière arbitraire par les puissances occidentales au début du 20^{ème} siècle.

Abou Bass suit son raisonnement en affirmant : « En 1916, deux diplomates, un Britannique, Sir Mark Sykes, et un Français, François Georges-Picot, décident dans le plus grand secret, et devant une carte, de partager le Moyen-Orient. Ils espéraient remporter une victoire contre l'Empire Ottoman et mettre fin à la Première Guerre mondiale. Il est stupéfiant de savoir que cela s'est passé ainsi car il existait à l'époque de nombreux experts français et britanniques, qui connaissaient parfaitement la région et les identités ethniques, culturelles et tribales, ainsi que les divisions théologiques au Moyen-Orient. Sykes et Picot n'étaient pas des experts. Leurs objectifs étaient de partager les territoires conquis pour établir une certaine stabilité au sein des nations arabes, mais surtout profiter des intérêts stratégiques et économiques. La Grande-Bretagne était particulièrement intéressée par le pétrole en Irak, et la France souhaitait avoir accès aux ports de Méditerranée comme Beyrouth. C'est ainsi que ces accords ont créé un pouvoir colonial et

* Alan Baker est ancien ambassadeur d'Israël. Il fut longtemps le Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères. Il est aujourd'hui directeur de l'ICA, l'Institut des Affaires contemporaines du JCPA-CAPE.

un rôle d'influence en établissant des frontières nationales, qui, à ce jour, ne sont pas compatibles avec les aspirations des peuples de la région. »¹

Dans la même veine, le chroniqueur Farid Zakaria, écrit sur les Accord Sykes-Picot dans son blog du New York Times : « Si vous aviez observé la carte du Moyen-Orient il y a 15 ans, vous auriez vu une série de régimes étonnamment similaires — de la Libye et la Tunisie, à l'Ouest, de la Syrie à l'Irak à l'Est – tous représentaient des dictatures. Ils étaient tous laïcs, dans le sens que leur légitimité identitaire n'était pas religieuse. Dans le passé, ils ont été soumis à des puissances extérieures, britannique et française, puis à des superpuissances, américaine et soviétique, mais malgré tout, ils possédaient des frontières sûres. Aujourd'hui, dans toute la région, de la Libye à la Syrie, cette structure d'autorité s'est effondrée. Les populations reviennent à leur ancienne identité, sunnite, chiite, et kurde. Les groupes sectaires, souvent des islamistes, ont rempli le vide du pouvoir par la violence et en bafouant les frontières internationales. En Irak et ailleurs, aucune puissance militaire pas même américaine n'a pu rétablir la stabilité. L'Etat islamique a créé une nouvelle carte du Moyen-Orient. Ses dirigeants veulent gommer complètement l'héritage du colonialisme occidental, et pour le faire, ils commettent des dégâts considérables.»²

En effet, compte tenu de la violence que ravage aujourd'hui au Moyen-Orient, il est pertinent mais aussi propice d'examiner l'héritage des Accord Sykes-Picot et d'envisager peut-être un autre modèle pour garantir la stabilité de la région. Toutefois, une telle révision ne pourra ignorer l'importance donnée par le Droit international aux frontières historiques, déterminées par des accords internationaux contraignants et toujours valides.

La question des frontières entre les États est, par définition, un élément essentiel du Droit international. Il s'agit d'un facteur déterminant dans la relation entre les souverainetés voisines, dans l'application territoriale, dans leur législation fiscale et dans les prérogatives des gouvernements

pour agir au sein de leurs propres territoires, vis-à-vis des populations résidentes ou des biens.

A la lumière de ces importants facteurs, la stabilité et la permanence des frontières établies par les traités internationaux sont primordiales. Cet état de permanence bénéficie en Droit international d'une priorité et d'une préférence qui vont bien au-delà des possibles changements temporels, politiques ou territoriaux. Par conséquent, une frontière qui a été déterminée et convenue dans un accord restera en vigueur même lorsque le même accord ou le traité qui a abouti à sa signature n'est plus valable.

Ainsi, tout nouvel Etat ou entité souveraine qui souhaite être établi dans des limites territoriales, ou à la place de l'ancien Etat ou entité souveraine, se trouve dans l'obligation d'hériter de la frontière même initialement déterminée par le traité international. Ce principe est énoncé dans l'article 11 de la Convention internationale de 1978 sur la succession des Etats : « *Une succession d'États n'affecte pas comme telle une limite établie par un traité, ou par des obligations ou par des droits établis par un traité qui concerne le statut d'une frontière* ».

Ce principe découle de la nécessité d'assurer, au fil des ans, la stabilité internationale et d'éviter la confusion et un conflit sur le statut des frontières internationales. Le principe, appelé *uti possidetis*, va jusqu'à exiger que les nouveaux Etats maintiennent des frontières antérieures, y compris celles déterminées à l'époque coloniale.

Ce principe fut d'abord développé dans le cadre des frontières coloniales en Amérique latine, et a été adopté plus tard en Afrique. Il a ensuite obtenu le statut du Droit international coutumier obligatoire pour tous les Etats, suite à un arrêt de la Cour de Justice Internationale de la Haye en 1986. [*Burkina Faso et Mali - différend frontalier*, C.I.J. Recueil (1986), p. 554 ; Commission d'arbitrage sur la Yougoslavie (31 ILM 1499, 1500 (1992) et conflit de frontière entre la Libye et le Tchad en 1994].

Le Professeur en Droit international Malcolm Shaw précise sur le principe *uti possidetis* : « En effet, une fois définie dans un traité, une frontière internationale sera toujours permanente même si le traité lui-même devait cesser d'être en vigueur. La prorogation de la limite serait affectée et ne peut avoir de changements sans l'accord des Etats directement concernés. »³

Ainsi, malgré le temps écoulé et le manque évident de logique, et en dépit de l'actualité politique brûlante et des retombées démographiques, cent ans après les Accords de Sykes-Picot le principe *uti possidetis* devrait être valide, à moins qu'il ne soit modifié par une entente entre les Etats concernés.

Dans l'histoire juridique des frontières d'Israël, le traité de paix entre l'Egypte et Israël, le 26 mars 1979, avait bien défini la frontière internationale entre les deux pays selon l'Art. II qui concerne « la frontière internationale reconnue entre l'Egypte et l'ancien territoire mandataire de la Palestine ».

L'emplacement exact des bornes de frontières sur l'avenir de la petite zone de Taba fut longuement débattu entre les parties et a été l'objet d'un arbitrage international en 1988. La position égyptienne fut acceptée ; elle était basée sur le principe suivant : « La préférence de la limite des frontières a été établie conformément au principe « *uti possidetis juris* » examinée par la Cour internationale de Justice dans l'affaire du différend frontalier Burkina Faso/Mali (1986). Ce principe a en effet servi de base sur la souveraineté. »⁴ « Cette ligne juridique mérite une protection pour des raisons de stabilité et de permanence. »⁵

Les négociations de paix avec la Syrie et le Liban qui ont eu lieu dans les années 1991-93 dans le cadre de la Conférence de paix de Madrid sur le Moyen-Orient n'ont pu réaliser des progrès tangibles, notamment sur la question de l'avenir des frontières bilatérales entre le Liban et Israël et entre la Syrie et Israël. La difficulté restait surtout la question de

l'interdépendance des frontières déterminées en 1922, suite aux Accords Sykes-Picot. Cette zone fut séparée entre les Français, chargés des territoires de Syrie et du Liban, et les Britanniques responsables de la Palestine mandataire.

En conclusion, il est clair que dans toute nouvelle tentative de négocier des relations pacifiques entre Israël et ses voisins du Nord, les lignes de démarcation tracées par les Accords Sykes-Picot représenteront une question primordiale pour toutes les parties concernées.

Notes

1 <http://www.dailynews.com/general-news/20140702/watch-this-english-speaking-isis-fighter-explain-how-a-98-year-old-colonial-map-created-todays-conflict>

2 http://douthat.blogs.nytimes.com/2014/06/20/letting-go-of-sykes-picot/?_r=0

3 Malcolm Shaw, *Droit International*, cinquième édition, pp. 448-9.

4 http://legal.un.org/riaa/cases/vol_XX/1-118.pdf au para. 19.

5 *Ibid.*, para 49.

Conclusion

Un siècle après les Accords Sykes-Picot et le découpage du Moyen-Orient, les diplomates se creusent toujours les méninges pour mieux comprendre la marche historique de cette zone de toutes les convoitises.

Depuis l'effondrement de l'empire ottoman, le Proche-Orient demeure un foyer de crises permanentes, de conflits à répétition, d'instabilité des régimes, de coups d'Etat et d'interventions étrangères. Certains soulignent, comme Henry Kissinger, que les causes des conflits dans notre région rappellent la période de la guerre de Trente ans en Europe, la bataille pour l'hégémonie entre Protestants et Catholiques, et l'ignorance de l'Etat-nation, avant les Traités de Westphalie signés le 24 octobre 1648. Soulignons que la majorité des frontières internationales ont été tracées sans demander l'avis des populations locales. L'idée européenne de l'Etat-nation homogène, selon laquelle les limites étatiques doivent correspondre au territoire d'un peuple, fut ignorée par les Accords Sykes et Picot.

La disparition du califat ottoman après quatre siècles de règne absolu a mis fin aux espoirs des fidèles musulmans. La défaite et l'humiliation furent si grandes qu'aucun pays arabo-musulman n'a réussi à combler le vide et à redevenir le leader incontesté des sunnites.

Déjà en 1926, 10 ans après la débâcle des Turcs, une première tentative est née avec la fondation de la confrérie des Frères Musulmans mais sa vocation purement religieuse et islamiste et la présence des Britanniques dans la région n'ont pu permettre la relève au califat des Ottomans. Le Mufti de Jérusalem a tenté lui aussi dans ce sens mais n'a pas non plus réussi malgré son alliance avec Hitler. Soulignons que le Colonel Nasser qui rêvait d'un panarabisme, et d'un nationalisme laïc, a écarté les Frères musulmans de tout pouvoir et a mis ses leaders en prison. Sadate a suivi

cette ligne et aujourd'hui le président actuel, Abdel Fatah Sissi, poursuit avec vigueur cette politique.

Dans les années 1970, les Talibans en Afghanistan ont réussi à défier les Soviétiques, puis les Américains, mais ce n'est qu'en 1979, avec la montée au pouvoir de l'Ayatollah Khomeiny que la révolution islamique est exportée et que les chiites relèvent la tête, rêvent d'un califat et défient l'Occident. La création d'al-Qaïda par Ben Laden, puis la fondation de Daesh, et dans une certaine mesure le parti islamique d'Erdogan en Turquie, relancent la vision d'un nouveau califat sunnite au Moyen-Orient.

Dans le contexte religieux entre les différents courants de l'Islam et en prenant en compte que deux grands pays musulmans du Moyen-Orient, l'Iran chiite et la Turquie sunnite, ne font pas partie du monde arabe, il ne pourrait y avoir une paix viable dans cette région tant qu'on ne trouve pas une solution acceptée sur l'avenir de Jérusalem-Est et notamment un arrangement viable et interreligieux sur le Mont du Temple, voire l'Esplanade des Mosquées pour les Musulmans. Le statu quo a été ébranlé par des extrémistes et il est impératif d'écarter toute tentative de leur part de provoquer une guerre de religions.

Plusieurs antagonismes internes, des rivalités, des haines et conflits frontaliers ont créé une scission brutale dans le monde arabo-musulman. Elle a déclenché une confrontation sanglante entre les deux composantes de l'Islam : les chiites et les sunnites.

Après la signature des accords Sykes-Picot en 1916 et le partage du Proche-Orient entre l'Angleterre et la France, cette région du monde fut marquée par une succession de traités et conférences internationales souvent imposés et contradictoires et rarement respectés à la lettre. La rivalité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, la domination des ressources naturelles, le gaz et le pétrole, la course aux armements, les livraisons d'armes, et la libre navigation dans le canal de Suez ont incité les

puissances à la compétition, et cette région est devenue très rapidement l'arène de toutes les confrontations.

Nous avons constaté que les Etats demeurent des monstres froids, les chefs sont toujours vulnérables, et seuls les intérêts politiques et mercantiles dominant aujourd'hui encore.

La création de l'Etat d'Israël en 1948, considéré par les Arabes comme « un corps étranger », a provoqué « l'unité de la nation arabe » et a déclenché un conflit difficile, complexe, et douloureux qui n'a pas été résolu à ce jour. Cependant, les turbulences provoquées par le Printemps arabe ont ébranlé complètement cette unité arabe et ont plongé les populations de ces pays dans la détresse et dans le chaos.

Ce conflit demeure compliqué et permanent car les intérêts en jeu sont variés et souvent contradictoires et surtout parce que les parties en présence revendiquent avec force la même terre en se prévalant de droits historiques exclusifs. Toutefois, le conflit israélo-arabe n'est pas le seul problème non réglé. Durant ces six dernières décennies, nous avons enregistré 23 conflits, notamment la guerre entre chiites iraniens et sunnites irakiens, qui a bouleversé les équilibres militaires et stratégiques et a fait plus d'un million de victimes.

L'effet-domino du Printemps arabe et la guerre civile en Syrie n'ont pas de lien direct ou indirect avec le conflit israélo-arabe. Soulignons que toutes les agitations dans le monde arabe sont internes, sociales, religieuses et tribales. Elles ont éclaté contre les dirigeants corrompus qui ont profité durant des décennies de la misère et de l'ignorance du peuple et ont volé le trésor de l'Etat en instaurant un régime policier et en véhiculant la terreur et le culte de la personnalité. Dans les années 1950 et 1960, les changements des régimes arabes se réalisaient dans l'ombre et par un coup d'Etat de colonels mégalomanes. Aujourd'hui, les révolutions se réalisent, en plein jour, par la masse écrasante des jeunes chômeurs. Google, Tweeter et Facebook, les téléphones portables, et les satellites de

télévision et de communication sont désormais les nouvelles armes pour manifester un mécontentement et un ras le bol des régimes totalitaires. L'afflux des réfugiés syriens et kurdes vers l'Europe s'explique par le désespoir et le manque d'avenir dans notre région. Il a débuté par le départ massif des Chrétiens d'Orient toujours persécutés par des islamistes fanatiques.

Soulignons que l'Islam est une force politique qui émerge du bas de la société par des messages simples, propagés par des imams locaux et véhiculés par les populations elles-mêmes à travers tous les pays. Il ne s'agit pas d'une doctrine ou d'une idéologie imposée par certains intellectuels ou hommes politiques. C'est pourquoi les Occidentaux se trompent en croyant modifier les traditions tribales et les mœurs, et imposer par la force un changement de régime par des valeurs démocratiques et libérales, à l'instar de l'Europe.

Les Européens et les Américains ont commis de graves erreurs en contribuant à un départ précipité de deux chefs d'Etats alliés, le chah d'Iran et le président Moubarak d'Egypte. Ils n'ont pas garanti la stabilité de ces pays, ni assuré une politique pro-occidentale de leurs successeurs. Leurs chutes précipitées et non planifiées ont placé au pouvoir deux régimes islamistes antioccidentaux : celui des Ayatollahs chiïtes et de la confrérie des Frères musulmans sunnites. Malgré la réticence des Occidentaux et la froideur des Américains à l'égard du général Sissi, la chute du président islamiste Morsi fut nécessaire pour ramener une certaine stabilité et pour redonner un second souffle à l'économie égyptienne. Les Occidentaux n'ont pas non plus encouragé ni soutenu l'Egypte dans son combat contre les Islamistes dans la péninsule du Sinaï.

Le départ précipité des Américains d'Irak après l'avoir envahi en 2003 a plongé le pays dans le chaos. Avec la guerre civile en Syrie se sont greffées de manière flagrante des considérations religieuses poussées au paroxysme de la violence et de la terreur véhiculées par l'Etat islamique. La

menace du terrorisme demeure un facteur stratégique considérable. Ce fléau n'est pas seulement un moyen tactique de violence de faible envergure, il risque de constituer une menace stratégique que nous devons éradiquer impérativement et ne pas se contenter de lancer uniquement des frappes aériennes. Dans la crise syrienne comme dans le combat contre Daesh, l'Europe a prouvé qu'elle n'a plus les moyens politiques, diplomatiques, et surtout militaires de naguère pour intervenir et mettre fin à la vague de terreur effroyable que sème l'Etat islamique, ni non plus la capacité de sauver les populations en détresse, en particulier chrétienne.

La menace du terrorisme non-conventionnel, tel un nouveau « méga attentat » terrifiant, sont depuis septembre 2001 omniprésents en Europe et surtout au Moyen-Orient.

La donne au Moyen-Orient a changé avec l'effondrement des frontières de Sykes-Picot. Ce changement géopolitique a contribué à l'émergence de nouvelles puissances régionales telles que la Turquie et l'Iran (des Etats musulmans mais non arabes). La donne planétaire a aussi changé devant l'impuissance des démocraties et les échecs des Occidentaux à résoudre les conflits. Ce désarroi a renforcé un nouveau front commun et incontournable, celui de la Russie et de la Chine et l'Iran.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New-York et à Washington, les Etats-Unis ont échoué dans leur combat contre l'Axe du Mal et n'ont pas réussi à trouver des alternatives aux régimes totalitaires. La formation et le soutien des rebelles au Moyen-Orient et ailleurs, et la reconstruction de l'armée irakienne ont coûté au Trésor américain plus de 85 milliards de dollars. Tous ces projets furent des échecs cuisants.

La vision romantique d'un nouveau Proche-Orient idyllique que certains préconisent en Europe avec naïveté n'est hélas pas pour demain. Le monde libre devrait être extrêmement vigilant et pragmatique et ne plus se bercer par cette vision. L'aspect démographique est aussi un facteur

considérable. Notons que dans les années 1960, la population du Moyen-Orient n'était que de 100 millions habitants et aujourd'hui elle compte plus de 420 millions.

Dans ce Moyen-Orient assombri et en ébullition s'ajoute la menace nucléaire iranienne, les déclarations belliqueuses des ayatollahs et leur aspiration de voir flotter l'étendard chiite dans les capitales arabes, en dépit de l'accord signé le 14 juillet 2015 à Vienne, devraient inquiéter le monde libre.

La fin de l'influence européenne et l'échec des Américains à imposer une Pax Americana permet aux Russes d'avoir les mains libres et d'intervenir sur le terrain. L'axe Moscou-Pékin-Téhéran défie actuellement l'Occident et risque de relancer une nouvelle Guerre froide. Toutes ces menaces sont réelles et ébranlent les régimes arabes modérés, de la Mauritanie au Golfe persique en passant par le Yémen et l'Arabie Saoudite.

Dans ce contexte d'incertitude, la solution du problème palestinien ne pourra seule garantir la sécurité régionale et l'instauration d'une paix durable entre Juifs et Arabes. Les guerres, le terrorisme, le boycottage, les sanctions et les diktats n'aboutiront à rien ; bien au contraire, ils aggraveront une situation déjà explosive.

Avec l'effondrement des Accords-Sykes-Picot, et malgré les difficultés existantes en Droit international (voir sur ce sujet l'analyse d'Alan Baker) seul un retracé viable des lignes étatiques, des frontières défendables, et des mesures de sécurité adéquates pourront assurer la stabilité du Proche-Orient et la pérennité du processus de paix avec les Palestiniens. La communauté internationale, et en particulier les chancelleries européennes, devrait prendre en considération non seulement les aspirations des Arabes, mais aussi les menaces et les intérêts vitaux et sécuritaires de l'Etat juif.

Depuis son existence, Israël demeure un Etat démocratique exemplaire partageant les valeurs universelles du monde occidental. Son ardent désir est de mettre un terme à toute belligérance avec ses voisins et d'aboutir à une paix durable et viable. Les Israéliens souhaitent le compromis et pourraient faire des concessions douloureuses et importantes à condition que la partie adverse accepte de mettre un terme au conflit et reconnaisse les revendications israéliennes en matière de sécurité et de défense.

Avec l'appui de cartes, de tableaux, de documents et d'une chronologie détaillée, nous arrivons à la conclusion que la situation explosive au Moyen-Orient est surtout la conséquence d'une politique maladroite des Occidentaux, résultat du syndrome du colonialisme. Cette étude révèle aussi une incompréhension du monde arabe et des islamistes, et une indifférence à l'égard du destin d'Israël. Ce document prouve également que la question palestinienne ne pourra être réglée définitivement sans une solution globale de tous les autres conflits de la région.

Enfin, le recours à la diplomatie est sans doute le meilleur moyen pour éviter les guerres et mettre un terme aux conflits, mais il est indispensable de négocier aussi en connaissance de cause et de veiller scrupuleusement à maintenir un équilibre entre les antagonistes.

Cette étude est donc un rappel des faits historiques, mais surtout un nouvel éclairage pour remettre à l'esprit les nombreux échecs de la communauté internationale durant ce dernier siècle. Ce rappel, avec ses remarques et ses observations, est important pour ne plus refaire les mêmes erreurs du passé.

Repères chronologiques

Mai 1916 – Signature des Accords Sykes-Picot.

2 novembre 1917 – Déclaration Balfour prévoyant la création d'un Foyer national juif en Palestine.

9 décembre 1917 – Le général Allenby conquiert Jérusalem. Fin de 400 ans de pouvoir ottoman.

3 janvier 1919 – Signature à Londres d'un accord entre l'émir Fayçal et Haïm Weizman.

21 avril 1919 – Conférence de San Remo. L'administration de la Palestine est confiée au mandataire britannique.

1921 – Création de la Transjordanie. Abdallah devient émir.

29 novembre 1947 – Résolution de l'ONU sur le partage de la Palestine et la création de deux Etats, l'un juif et l'autre arabe. Première phase de la guerre d'indépendance d'Israël.

14 mai 1948 – Proclamation de l'Etat d'Israël. Fin du Mandat britannique. Invasion des armées arabes.

Janvier-juillet 1949 – Signature des Accords d'armistice à Rhodes.

1er septembre 1951 – Résolution du Conseil de sécurité sur le libre passage dans le canal de Suez.

29 octobre 1956 – Déclenchement de la guerre de Suez.

10 mars 1957 – Retrait des forces israéliennes du Sinai.

28 mai 1964 – Proclamation de la Charte nationale de l'OLP.

5-10 juin 1967 – Guerre des Six Jours.

22 novembre 1967 – Résolution 242 du Conseil de Sécurité.

Juillet 1968 – Déclenchement de la guerre d'Usure.

Décembre 1969 – Plan Rogers.

Janvier-mars 1971 – Mission Jarring.

5 septembre 1972 – Attentats terroristes contre les athlètes israéliens aux Jeux Olympiques de Munich.

6 octobre 1973 – Déclenchement de la guerre de Kippour.

21 décembre 1973 – Conférence de la paix à Genève, accords de désengagement avec l'Égypte et la Syrie.

4 juillet 1976 – Opération Entebbe.

19 novembre 1977 – Visite historique du président Sadate à Jérusalem.

16 janvier 1979 – Chute du Shah d'Iran. Révolution islamique.

26 mars 1979 – Signature du Traité de paix entre Israël et l'Égypte.

13 juin 1980 – Déclaration de Venise sur le Proche-Orient.

22 septembre 1980 – Déclenchement de la guerre Iran-Irak.

7 juin 1981 – Bombardement de la centrale nucléaire Osirak à Bagdad.

6 octobre 1981 – Assassinat du président Sadate.

6 juin 1982 – Déclenchement de la Première guerre du Liban.

27 août 1982 – Départ d'Arafat et de ses troupes de Beyrouth vers Tunis.

17 mai 1983 – Accord de paix israélo-libanais.

9 décembre 1987 – Début de la Première Intifada.

31 juillet 1988 – Le roi Hussein abandonne la Cisjordanie au profit de l'OLP.

14 novembre 1988 – Arafat proclame à Alger l'indépendance de « l'Etat palestinien ».

20 août 1990 – Saddam Hussein envahit le Koweït. Première guerre du Golfe.

Décembre 1990 – Conférence de paix à Madrid sur le Proche-Orient.

13 septembre 1993 – Signature des Accords d'Oslo à la Maison Blanche.

26 octobre 1994 – Signature du Traité de paix avec la Jordanie.

10 novembre 1995 – Assassinat d'Yitzhak Rabin.

18 juin 1996 – Benjamin Nétanyahou présente son premier gouvernement.

23 octobre 1988 – Signature des Accords à Wye River.

1er mai 2000 – Retrait définitif des forces israéliennes du Liban.

17 septembre 2000 – Echech des pourparlers avec les Palestiniens. Deuxième Intifada.

11 septembre 2001 – Attaques terroristes à New-York et Washington.

30 mars 2002 – Opération « Rempart » en Cisjordanie. Encerclement de la Moukhata de Yasser Arafat.

18 mars 2003 – Invasion américaine en Irak. Chute de Saddam Hussein.

17 septembre 2003 – Publication de la Feuille de route par le Quartet.

22 mars 2004 – Assassinat du chef spirituel du Hamas cheikh Yassine.

14 avril 2004 – Engagement du président Bush envers Sharon pour des « frontières défendables ».

11 novembre 2004 – Arafat meurt dans un hôpital parisien.

15 août 2005 – Désengagement de la bande de Gaza.

13 juillet 2006 – Seconde guerre du Liban.

25 janvier 2007 – Prise du pouvoir à Gaza par le Hamas.

Décembre 2007 – Un site nucléaire en Syrie est bombardé par l'aviation israélienne.

27 décembre 2008 – Opération « Plomb durci » dans la bande de Gaza.

4 juin 2009 – Discours du président Obama au Caire.

14 juin 2009 – Discours de Nétanyahou à l'université Bar Ilan sur la création d'un Etat palestinien selon la formule « deux Etats pour deux peuples. »

27 mai 2010 – L'arraisonnement dramatique d'une flottille turque destinée à Gaza.

Janvier 2011 – Révolution du Jasmin en Tunisie. Printemps arabe.

18 octobre 2011 – Le soldat Guilad Shalit est libéré en échange de 1 027 détenus palestiniens.

14 novembre 2012 – Opération « Pilier de Défense ».

29 novembre 2012 – Statut d'Etat observateur pour les Palestiniens à l'ONU.

14 septembre 2013 – Suite à la guerre civile en Syrie démantèlement de l'arsenal syrien d'armes chimiques.

8 juillet 2014 – Opération « Bordure Protectrice » dans la bande de Gaza.

7 janvier 2015 – Attentats contre *Charlie Hebdo* et un super casher à Paris. 17 morts. Marches de solidarité.

3 mars 2015 – Discours de Nétanyahou au Congrès américain sur la menace nucléaire iranienne.

14 juillet 2015 – Accord de Vienne sur le nucléaire iranien.

Septembre 2015 – Début des frappes russes en Syrie contre les opposants au régime de Bachar el-Assad.

1^{er} octobre 2015 – Discours de Nétanyahou devant l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Octobre 2015 – Affrontements quotidiens sur le Mont du Temple et vague d'attentats à Jérusalem et en Cisjordanie. Représailles de Tsahal et arrestations de dizaines de terroristes.

Document

Le Mandat sur la Palestine

Le Conseil de la Société des Nations :

Considérant que les principales puissances alliées sont d'accord en vue de donner effet aux dispositions de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations, pour confier à un mandataire choisi par lesdites puissances l'administration du territoire de la Palestine, qui faisait autrefois partie de l'Empire ottoman, dans des frontières à fixer par lesdites puissances ;

Considérant que les principales puissances alliées ont, en outre, convenu que **le mandataire serait responsable de la mise à exécution de la déclaration originellement faite le 2 novembre 1917 par le gouvernement britannique et adoptée par lesdites puissances, en faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif**, étant bien entendu que rien ne sera fait qui puisse porter préjudice aux droits civils et religieux des communautés non juives en Palestine, non plus qu'aux droits et au statut politique dont jouissent les Juifs dans tout autre pays ;

Considérant que cette déclaration comporte **la reconnaissance des liens historiques du peuple juif avec la Palestine et des raisons de la reconstitution de son foyer national en ce pays** ;

Considérant que les puissances alliées ont choisi Sa Majesté britannique comme mandataire pour la Palestine ;

Considérant que les termes du mandat sur la Palestine ont été formulés de la façon suivante et soumis à l'approbation du Conseil de la société ;

Considérant que Sa Majesté britannique a accepté le mandat pour la Palestine et s'est engagée à l'exercer au nom de la Société des Nations, conformément aux dispositions ci-dessous ;

Considérant qu'aux termes de l'article 22 ci-dessus mentionné, il est prévu que si le degré d'autorité, de contrôle ou d'administration à exercer par le mandataire n'a pas fait l'objet d'une convention antérieure entre les membres de la société, il sera expressément statué sur ces points par le Conseil ;

Confirmant ledit mandat, a statué sur ses termes comme suit,

Article premier

Le mandataire aura pleins pouvoirs de législation et d'administration, sous réserve des limites qui peuvent être fixées par les termes du présent mandat.

Article 2

Le mandataire assumera **la responsabilité d'instituer dans le pays un état de choses politique, administratif et économique de nature à assurer l'établissement du foyer national pour le peuple juif**, comme il est prévu au préambule, et à assurer également le développement d'institutions de libre gouvernement, ainsi que la sauvegarde des droits civils et religieux de tous les habitants de la Palestine, à quelque race ou religion qu'ils appartiennent.

Article 3

Le mandataire favorisera les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront.

Article 4

Un organisme juif convenable sera officiellement reconnu et aura le droit de donner des avis à l'administration de la Palestine et de coopérer avec elle dans toutes questions économiques, sociales et autres, susceptibles d'affecter l'établissement du foyer national juif et les intérêts de la population juive en Palestine, et, toujours sous réserve du contrôle de l'administration, d'aider et de participer au développement du pays.

L'Organisation sioniste sera reconnue comme étant l'organisme visé ci-dessus, pour autant que, de l'avis du mandataire, son organisation et sa constitution seront jugées convenables. D'accord avec le gouvernement de Sa Majesté britannique, elle prendra toutes mesures nécessaires pour assurer la coopération de tous les Juifs disposés à collaborer à la constitution du foyer national juif.

Article 5

Le mandataire garantit la Palestine contre toute perte ou prise à bail de tout ou partie du territoire et contre l'établissement de tout contrôle d'une Puissance étrangère.

Article 6

Tout en veillant à ce qu'il ne soit pas porté atteinte aux droits et à la situation des autres parties de la population, **l'administration de la Palestine facilitera l'immigration juive dans des conditions convenables et de concert avec l'organisme juif mentionné à l'article 4 ; elle encouragera l'établissement intensif des Juifs sur les terres du pays, y compris les domaines de l'État et les terres incultes inutilisées pour les services publics.**

Article 7

L'administration de la Palestine assumera la responsabilité d'édicter **une loi sur la nationalité**. Cette loi **comportera des clauses destinées à faciliter aux Juifs qui s'établiront en Palestine d'une façon permanente l'acquisition de la nationalité palestinienne**.

Article 8

Les privilèges et immunités des étrangers, y compris la juridiction et la protection consulaires, tels qu'ils étaient autrefois pratiqués dans l'Empire ottoman, en vertu des Capitulations et des usages, seront sans application en Palestine.

A moins que les Puissances, dont les ressortissants jouissaient de ces privilèges et immunités au 1^{er} août 1914, n'aient préalablement renoncé au rétablissement de ces privilèges et immunités, ou n'aient consenti leur non-application pendant une certaine période, ceux-ci seront à la fin du mandat et sans délai rétablis intégralement ou avec telle modification qui aurait été convenue par les Puissances intéressées.

Article 9

Le Mandataire assumera la responsabilité de veiller à l'institution en Palestine d'un système judiciaire assurant, tant aux étrangers qu'aux indigènes, la garantie complète de leurs droits.

Le respect du statut personnel des diverses populations et communautés et de leurs intérêts d'ordre religieux sera entièrement garanti. En particulier, le Mandataire exercera le contrôle de l'administration des Wakoufs, en parfaite conformité avec les lois religieuses et la volonté des fondateurs.

Article 10

En attendant la conclusion de conventions spéciales d'extradition, les traités d'extradition en vigueur entre le Mandataire et d'autres Puissances étrangères seront appliqués à la Palestine.

Article 11

L'administration de la Palestine prendra toutes mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la communauté concernant le développement du pays et, sous réserve des obligations Internationales acceptées par le Mandataire, elle aura pleins pouvoirs pour décider quant à la propriété ou au contrôle public de toutes les ressources naturelles du pays, ou des travaux et services d'utilité publique déjà établis ou à y établir. Elle introduira un régime agraire adapté aux besoins du pays, en ayant égard, entre autres choses, aux avantages qu'il pourrait y avoir à encourager la colonisation intense et la culture intensive de la terre.

L'administration pourra, dans la mesure où elle n'agira pas directement, s'entendre avec l'organisme juif mentionné à l'article 4, pour effectuer ou exploiter, dans des conditions justes et équitables, tous travaux et services d'utilité publique et pour développer toutes les ressources naturelles du pays. Dans ces accords, il sera entendu qu'aucun des bénéfices distribués directement ou indirectement par cet organisme ne devra dépasser un taux raisonnable d'intérêt sur le capital et que tout excédent de bénéfice sera utilisé par lui au profit du pays et d'une manière approuvée par l'administration.

Article 12

Les relations extérieures de la Palestine, ainsi que la délivrance des exequatur aux consuls des Puissances étrangères seront du ressort du Mandataire. Le Mandataire aura aussi le droit d'étendre sa protection

diplomatique et consulaire aux ressortissants de la Palestine se trouvant hors des limites de ce territoire.

Article 13

Tout en maintenant l'ordre et la bienséance publics, le Mandataire assume toute responsabilité au sujet des Lieux Saints, des édifices et des sites religieux en Palestine, y compris celle de préserver les droits existants, d'assurer le libre accès des Lieux Saints, des édifices et des sites religieux, et le libre exercice du culte. Il ne sera responsable, pour toutes les questions qui s'y réfèrent, que vis-à-vis de la Société des Nations, étant entendu que rien dans cet article n'empêchera le Mandataire de faire avec l'administration tel arrangement qu'il jugera nécessaire, en vue d'exécuter les dispositions du présent article, et étant entendu aussi que rien dans le présent mandat ne pourra être interprété comme l'autorisant à toucher aux immeubles ou intervenir dans l'administration des sanctuaires purement musulmans, dont les privilèges sont garantis.

Article 14

Une Commission spéciale sera nommée par la Puissance mandataire, à l'effet d'étudier, définir et régler tous droits et réclamations concernant les Lieux Saints, ainsi que les différentes communautés religieuses en Palestine. Le mode de nomination des membres de la Commission, sa composition et ses fonctions, seront soumis à l'approbation du Conseil de la Société, et la Commission ne sera pas nommée et n'entrera pas en fonctions avant cette approbation.

Article 15

Le Mandataire garantira à tous la plus complète liberté de conscience, ainsi que le libre exercice de toutes les formes de culte compatibles avec l'ordre

public et les bonnes mœurs. Il n'y aura aucune inégalité de traitement entre les habitants de la Palestine, du fait des différences de race, de religion ou de langue. Personne ne sera exclu de la Palestine, à raison seulement de ses convictions religieuses.

Il ne sera porté aucune atteinte au droit des communautés de conserver leurs écoles en vue de l'instruction et de l'éducation de leurs membres dans leur propre langue, à condition de se conformer aux prescriptions générales sur l'instruction publique que pourrait édicter l'administration.

Article 16

Le Mandataire devra assurer le contrôle des institutions religieuses ou charitables de toutes confessions en Palestine qui peut être exigé pour le maintien de l'ordre public et la bonne administration. Sous réserve de ce contrôle, on ne pourra prendre en Palestine aucune mesure qui mettrait obstacle à l'œuvre de ces institutions ou qui constituerait une intervention dans cette œuvre et l'on ne pourra faire de distinctions entre les représentants ou les membres de ces institutions du fait de leur religion ou de leur nationalité.

Article 17

L'administration de la Palestine peut organiser par recrutement volontaire les forces nécessaires au maintien de la paix et de l'ordre, ainsi qu'à la défense du pays, sous le contrôle du Mandataire, mais elle n'aura pas le droit de faire usage de ces forces à d'autres fins que celles énoncées ci-dessus, à moins que le Mandataire ne l'y autorise. L'administration de la Palestine ne lèvera ni entretiendra de force militaire, navale ou aérienne qu'aux fins susdites.

Aucune disposition de cet article n'empêchera l'administration de la Palestine de participer aux frais d'entretien des forces militaires du Mandataire en Palestine.

Le Mandataire disposera en tout temps du droit d'utiliser les ports, voies ferrées et moyens de communication de Palestine, pour le passage des forces armées et le transport du combustible et des approvisionnements.

Article 18

Il appartiendra au Mandataire de faire en sorte qu'aucune discrimination ne soit faite en Palestine entre les nationaux d'un État quelconque membre de la Société des Nations (y compris les compagnies constituées selon les lois de cet État) et les nationaux de la Puissance mandataire ou de tout autre État, ni en matière d'impôts, de commerce ou de navigation, ni dans l'exercice des industries ou professions, ni dans le traitement accordé aux navires marchands ou aux aéronefs civils. De même, il ne sera imposé en Palestine aucun traitement différentiel entre les marchandises originaires ou à destination d'un quelconque des dits États ; il y aura dans des conditions équitables liberté de transit à travers le territoire sous mandat.

Sous réserve des stipulations ci-dessus et des autres stipulations du mandat, l'administration de la Palestine pourra, sur le conseil du Mandataire, établir les impôts et les droits de douane qu'elle jugera nécessaires et prendre les mesures qui lui paraîtront les plus propres à assurer le développement des ressources naturelles du pays et à sauvegarder les intérêts de la population locale. Elle pourra également, sur le conseil du Mandataire, conclure un accord douanier spécial avec un État quelconque dont le territoire en 1914 faisait intégralement partie de la Turquie d'Asie ou de l'Arabie.

Article 19

Le Mandataire devra adhérer, au nom de l'administration de la Palestine, à toutes conventions internationales générales conclues, ou à conclure avec l'approbation de la Société des Nations, sur les sujets suivants : traite des esclaves, trafic des armes et munitions, trafic des stupéfiants, égalité commerciale, liberté de transit et de navigation, navigation aérienne, communications postales, télégraphiques ou par télégraphie sans fil, propriété littéraire, artistique ou industrielle.

Article 20

Autant que les conditions sociales, religieuses et autres le permettront, le Mandataire collaborera au nom de l'administration de la Palestine aux mesures d'utilité commune, qui seraient adoptées par la Société des Nations, pour prévenir et combattre les maladies, y compris celles des animaux et des plantes.

Article 21

Le Mandataire élaborera et mettra en vigueur, dans un délai de douze mois à dater de ce jour, une loi sur les antiquités conforme aux dispositions ci-après. Cette loi assurera aux ressortissants de tous les Membres de la Société des Nations l'égalité de traitement en matière de fouilles et recherches archéologiques.

(1) Par « antiquités », on devra entendre toute œuvre ou produit de l'activité humaine antérieurs à l'année 1700.

(2) La législation sur la protection des antiquités devra procéder plutôt par encouragements que par menaces. Toute personne qui, ayant fait la découverte d'une antiquité sans avoir l'autorisation visée au paragraphe 5,

signale cette découverte à l'autorité compétente, devra recevoir une rémunération proportionnée à la valeur de la découverte.

(3) Aucune antiquité ne pourra être aliénée qu'en faveur de l'autorité compétente, à moins que celle-ci renonce à en faire l'acquisition. Aucune antiquité ne pourra sortir du pays sans une licence délivrée par la dite autorité.

(4) Toute personne qui, par malice ou négligence, détruit ou détériore une antiquité devra être passible d'une pénalité à fixer.

(5) Tout déplacement de terrain ou fouilles en vue de trouver des antiquités seront interdits, sous peine d'amende, si ce n'est aux personnes munies d'une autorisation de l'autorité compétente.

(6) Des conditions équitables seront fixées pour permettre d'exproprier temporairement, ou à titre permanent, les terrains pouvant présenter un intérêt historique ou archéologique.

(7) L'autorisation de procéder à des fouilles ne sera accordée qu'à des personnes présentant des garanties suffisantes d'expérience archéologique. L'administration de la Palestine ne devra pas, en accordant ces autorisations, agir de façon à éliminer, sans motifs valables, les savants d'aucune nation.

(8) Le produit des fouilles pourra être reparti entre la personne ayant procédé à la fouille et l'autorité compétente, dans la proportion fixée par celle-ci. Si, pour des raisons scientifiques, la répartition paraît impossible, l'inventeur devra recevoir une équitable indemnité au lieu d'une partie du produit de la fouille.

Article 22

L'anglais, l'arabe et l'hébreu seront les langues officielles de la Palestine. Toutes indications ou inscriptions arabes sur les timbres ou la monnaie figureront également en hébreu et réciproquement.

Article 23

L'administration de la Palestine reconnaîtra les jours saints des différentes communautés comme jours de repos légal pour lesdites communautés.

Article 24

Le Mandataire adressera au Conseil de la Société des Nations un rapport annuel, répondant à ses vues, sur les mesures prises pendant l'année pour l'application du mandat. Les textes de toutes les lois et de tous les règlements promulgués pendant l'année seront annexés au dit rapport.

Article 25

Dans les territoires s'étendant entre le Jourdain et la frontière orientale de la Palestine, telle qu'elle sera définitivement fixée, le Mandataire aura la faculté, avec le consentement du Conseil de la Société des Nations, de retarder ou de suspendre l'application des stipulations du présent mandat qu'il jugera inapplicables à raison des conditions locales existantes, et de prendre, en vue de l'administration de ces territoires, toutes les mesures qu'il estimera convenables, pourvu qu'aucune de ces mesures ne soit incompatible avec les stipulations des articles 15, 16 et 18.

Article 26

Le Mandataire accepte que tout différend, quel qu'il soit, qui viendrait s'élever entre lui et un autre Membre de la Société des Nations, relatif à l'interprétation ou l'application des dispositions du mandat et qui ne serait pas susceptible d'être réglé par des négociations, soit soumis la Cour permanente de Justice internationale, prévue par l'article 14 du Pacte de la Société des Nations.

Article 27

Le consentement du Conseil de la Société des Nations sera nécessaire pour toutes modifications à apporter aux termes du présent mandat.

Article 28

Au cas où prendrait fin le mandat conféré par le présent acte au Mandataire, le Conseil de la Société prendra toutes les dispositions nécessaires pour sauvegarder à perpétuité, sous la garantie de la Société, les droits garantis par les articles 13 et 14 et usera de toute son influence pour que le Gouvernement de Palestine, sous la garantie de la Société, assume pleinement toutes les obligations financières légitimement contractées par l'administration de la Palestine pendant la durée du mandat, y compris les droits des fonctionnaires à des pensions ou à des gratifications.

Le présent acte sera déposé en original aux archives de la Société et des exemplaires certifiés conformes seront transmis par le Secrétaire général de la Société des Nations à tous les Membres de la Société.

Fait à Londres, le vingt-quatrième jour de juillet mil neuf cent vingt-deux.

Bibliographie

Sources

- Archives du ministère israélien des Affaires étrangères.
- Archives du JCPA-CAPE.

Ouvrages

Jean Baillou et al. (éd.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, 2 t., Paris, CNRS, 1984.

James Barr, *A line in the sand. Britain, France and the Struggle for the Mastery in the Middle East*, Londres, Simon & Shuster, 2011.

Gordon Craig et Francis L. Loewenheim, *The Diplomats, 1919-39*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1953.

Freddy Eytan, *La France, Israël et les Arabes : Le Double Jeu ?*, Paris, Jean Picollec, 2005.

Freddy Eytan, *Le Conflit israélo-arabe de Balfour à nos jours*, Jérusalem, Akademon, 1988.

Henry Kissinger, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996.

Pierre Marie Martin, *Le Conflit israélo-arabe*, Paris, Librairie générale de Droit, 1978.

Frédérique Schillo, *La Politique française à l'égard d'Israël, 1946-1959*, Bruxelles, André Versaille, 2012.

Articles

James Barr, « La division du Moyen-Orient fut un calcul stratégique », *L'Express*, 23 décembre 2014.

Pierre Haski, « Quand Paris et Londres refaisaient le Moyen-Orient sur le dos des Arabes », *Rue 89*, 28 juin 2014.

Henry Laurens, « Comment l'Empire ottoman fut dépecé », *Le Monde diplomatique*, avril 2003.

Jean-Paul Sartre (éd.), *Le conflit israélo-arabe*, Paris, Les Temps modernes, 1968.

Le CAPE de Jérusalem

Le JCPA-CAPE de Jérusalem (Centre des Affaires Publiques et de l'État) est un centre de recherche israélien indépendant à but non lucratif. Il a été fondé à Jérusalem en 1976 par Daniel J. Elazar et fut présidé de 2000 à juin 2015 par l'Ambassadeur Dore Gold.

Le Centre publie des études, des analyses, des sondages et des enquêtes sur la politique étrangère de l'Etat d'Israël, les relations israélo-palestiniennes, sur les questions de Défense et de Sécurité au Moyen-Orient, ainsi que sur le Droit international dans le contexte du conflit israélo-arabe.

Les publications du JCPA-CAPE de Jérusalem sont diffusées en plusieurs langues en Israël, en Europe et aux Etats-Unis. Le Centre a également supervisé des projets avec une vingtaine d'instituts prestigieux à travers le monde.

Sous la signature des personnalités les plus compétentes – juristes, universitaires, stratèges, experts militaires et diplomates – des articles et études sont diffusés par le JCPA-CAPE de Jérusalem sous divers supports : livres, brochures, vidéos, site internet et réseaux sociaux, Ils permettent ainsi d'éclairer les enjeux de toutes les grandes questions contemporaines concernant Israël, le peuple juif et le monde arabo-musulman, de même que sur l'ensemble des conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, notamment sur le terrorisme international et la menace nucléaire iranienne.

Le JCPA-CAPE de Jérusalem mène une panoplie d'activités, fruits des travaux effectués sous son égide dans différents programmes de recherche et de publications, que ce soit à l'initiative de ses chercheurs ou à la demande de ministères et autres organismes publics d'Israël ou de l'étranger :

◆ Questions politiques, stratégiques et sécuritaires au Proche-Orient

Ce projet traite de la sécurité d'Israël, du Droit international, de l'ONU et d'Israël et du terrorisme mondial. Il comprend une large gamme d'activités sur la scène internationale afin d'expliquer les politiques stratégiques et sécuritaires et les actions d'Israël en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, la guerre contre le terrorisme et le projet nucléaire iranien.

◆ Institut des Affaires Contemporaines – ICA

L'ICA présente la position d'Israël sur des questions d'actualité par des briefings et des documentations adressés aux diplomates et aux journalistes étrangers. Cet institut a été fondé en 2002 en coopération avec la Fondation de la famille Wechsler (Etats-Unis). C'est dans le cadre de l'Institut que paraît la série « *Jerusalem Issue Briefs* », les « *Jerusalem Viewpoints* » ainsi qu'un bulletin quotidien (le « *Daily Alert* »).

◆ Jérusalem et le processus politique

Ce projet comprend des recherches sur l'analyse des droits juridiques et historiques d'Israël sur Jérusalem selon les accords en vigueur et les documents de l'ONU, ainsi que sur le phénomène des constructions illégales dans la Ville sainte et les dangers concernant un partage éventuel de Jérusalem.

◆ Israël-Europe

Ce projet de recherches analyse les relations entre l'Europe et Israël et de l'évolution de la politique et des positions européennes sur l'ensemble du Proche-Orient. Ses activités sont diverses et comportent l'organisation de rencontres diplomatiques et parlementaires, de conférences, séminaires et

débats, la publication d'ouvrages et d'articles, ainsi que leur diffusion sur le site du JCPA-CAPE de Jérusalem en anglais, arabe, français et allemand.

◆ **Forum sur le Droit international**

Ce Forum analyse tous les aspects du Droit international concernant le combat que l'Etat d'Israël mène contre le terrorisme et la question de l'avenir des Territoires. Il apporte un nouvel éclairage sur ces territoires disputés et sur le droit légitime de l'Etat Juif à pouvoir se défendre. Le Forum œuvre également pour adopter une Convention internationale contre l'incitation à la haine et contre le terrorisme.

◆ **Forum contre la délégitimation de l'Etat Juif**

Le JCPA-CAPE de Jérusalem combat la délégitimation de l'Etat Juif à travers le monde et dans les instances internationales. Il agit contre les tentatives de refuser à Israël la légitimité naturelle d'appartenir à la société des nations comme Etat membre à part entière.



Directrice générale du JCPA-CAPE de Jérusalem : Chaya Herskovic
Directeur du CAPE de Jérusalem : Ambassadeur Freddy Eytan
Directeur de l'ICA : Ambassadeur Alan Baker

Les sites du CAPE de Jérusalem

Le CAPE de Jérusalem – Site web en français : <http://jcpa-lecape.org/>

Chaîne YouTube JCPA-CAPE de Jérusalem : <http://youtube.com/user/TheJerusalemCenter>

Page Facebook : <http://facebook.com/CAPEJerusalem>

Page Wikipedia : Centre des Affaires publiques et de l'Etat

Les autres sites du JCPA-CAPE de Jérusalem

Jerusalem Center for Public Affairs – Site web en anglais : <http://jcpa.org/>

Jerusalem Center for Public Affairs – Site web en hébreu : <http://jcpa.org.il/>

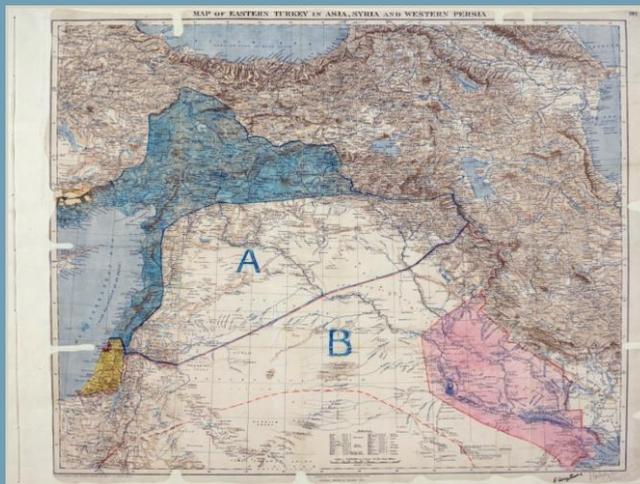
Jerusalem Center for Public Affairs – Site web en allemand : <http://jer-zentrum.org/>

Ce nouvel ouvrage est un document historique d'actualité destiné à mieux comprendre les enjeux géopolitiques et la complexité des dossiers du Moyen-Orient. Les chercheurs du JCPA-CAPE ont essayé d'expliquer les raisons de l'échec des pays occidentaux et de l'ONU à parvenir à une paix viable.

À la veille du centenaire des Accords Sykes-Picot nous rappelons brièvement les jalons de l'Histoire de la région depuis la défaite des Ottomans. Nous avons constaté que le Moyen-Orient est riche en pétrole mais pauvre en projets constructifs et plans de paix réalistes.

Notre but était de photographier les événements et apporter un nouvel éclairage. Analyser les décisions prises et pourquoi nous avons raté à chaque fois les rendez-vous de l'Histoire ? Expliquer les affrontements en cours entre l'Etat juif et les pays arabo-musulmans, les raisons de l'échec des pourparlers de paix avec les Palestiniens, la guerre de religion entre sunnites et chiïtes, et le combat contre le jihad mondial.

Toutes ces questions fondamentales sont aujourd'hui d'actualité et au cœur du débat diplomatique. Sans la compréhension des événements et des décisions historiques nous ne pourrions pas comprendre les enjeux actuels. Nous devrions éviter de répéter les erreurs du passé pour pouvoir mieux régler les problèmes actuels et assurer la stabilité de toute la région.



Original de la carte Sykes-Picot avec la signature des deux négociateurs (en bas à droite)



JCPA-CAPE de Jérusalem

ISBN 978-965-218-129-9

